

# Un notable de Martigues et la Révolution Française :

## Louis Puech (1740-1794)

---

### INTRODUCTION

L'un des aspects familiers de la Révolution française est d'avoir projeté au premier plan des personnalités originales : le fait est bien connu à l'échelon national. A un niveau plus modeste, celui du stade local, un phénomène semblable peut être observé. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter l'ouvrage de Jules Vigiuer, *Les débuts de la Révolution en Provence*<sup>1</sup>. Martigues, cité maritime en décadence au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, ne constitue pas une exception à la

---

1. Paris, 1894. Cf. notamment « Falsifications d'élections », p. 80-84 ; voir également « Municipalité de Martigues », p. 91.

2. Cf. à ce sujet l'article de M. Charles CARRIÈRE : « Y a-t-il eu un XVIII<sup>e</sup> siècle à Martigues ? », *Provence historique* (janvier-mars 1964), tome XIV, fasc. 55, p. 53-68.

Pour notre part, nous avons essayé d'établir une courbe démographique de la cité au XVIII<sup>e</sup> siècle à l'aide des quelques recensements utilisables et des registres de catholicité — à partir des naissances. Ce travail donne assurément des résultats très approximatifs ; cependant, la courbe générale obtenue nous paraît globalement valable. En 1670, Martigues compte de 13.000 à 14.000 habitants — approximation. Le recensement de mars 1790 (Arch. dép. des B.-du-Rh., L. 1339) dénombre 7.064 âmes, et celui de pluviose an II (*Ibid.*, L. 1339), 6.736 individus. Ainsi, en un siècle, la population de Martigues aurait diminué de moitié.

Par l'étude des rôles de capitation — selon la méthode exposée par M. J. DUPAQUIER, « Problèmes de mesure et de représentation graphique en matière d'histoire sociale », *Actes des Congrès des Sociétés savantes de Lyon (1964), Section d'Histoire moderne et contemporaine* (Paris, 1965), volume I, pages 77-86, l'évolution sociale de Martigues est perçue plus nettement : selon des conclusions hâtives et non encore entièrement élaborées, il semble, à l'inverse des résultats donnés par les études des activités en liaison avec le monde maritime et celles concernant la démographie martégaie, qu'il y ait eu une légère amélioration sociale au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1702, les catégories inférieures à la moyenne représentent 72,81 % des imposés ; celles supérieures à la moyenne 27,19 %. En 1758, ces pourcentages sont, respectivement, de 66,09 et 33,91 ; et en 1789, de 60,64 et 39,36. Il y a donc

règle : dès février 1790 va apparaître le « bourgeois » Louis Puech qui, durant trois années, va impressionner profondément l'activité politique de la ville. Or, à la suite de l'écrasement de la révolte fédéraliste, Louis Puech fut arrêté et ses papiers personnels confisqués. Après examen par la « Commission militaire de Brutus »<sup>3</sup>, ces documents furent versés aux archives judiciaires; actuellement, ils sont classés dans la série révolutionnaire des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, où ils constituent le fonds « Louis Puech »<sup>4</sup>.

Vouloir étudier la période révolutionnaire à Martigues sans consulter cette source de documents riches et précieux serait une erreur et en même temps une lacune grave, car il y a là des pièces rares. En effet, ce fonds comprend quatre liasses volumineuses et d'un intérêt soutenu :

- en premier lieu, des actes familiaux, de nombreuses lettres personnelles, des correspondances commerciales intéressant le négoce entre la place de Marseille et celle d'Alep; l'ensemble s'étendant depuis 1620 jusqu'à 1789<sup>5</sup>;
- ensuite, de nombreuses lettres publiques et personnelles de 1790 à 1793<sup>6</sup>;
- dans une troisième liasse sont réunis les discours de Puech, de nombreux « rapports » et « mémoires »<sup>7</sup>; ont été également rassemblées les correspondances traitant du mouvement fédéraliste<sup>8</sup>;

---

une progression importante des catégories supérieures à la moyenne, semblant indiquer un certain enrichissement des imposés.

En fait, il est nécessaire de nuancer ces résultats bruts. Si les groupes des « bourgeois » et « marchands » ne paraissent pas avoir souffert de la crise économique du XVIII<sup>e</sup> siècle — ou ont peut-être mieux résisté à cette récession —, il n'en est pas de même des « artisans », des « matelots », des « ménagers », des « patrons » et des « travailleurs ».

3. La Commission militaire de Brutus siégea à Marseille du 1<sup>er</sup> pluviôse au 23 ventôse an II; cf. Henri JACOMIN, *Les tribunaux révolutionnaires en Provence*, Nîmes, 1907. Elle était présidée par Leroy, dit Brutus, et comprenait, en outre, Jean Lefevre, Jean-François Lespine, Charles Thiberge et François Vaucher.

4. Arch. dép. des B.-du-Rh., L. 3325, 3326, 3327 et 3327 bis.

5. *Ibid.*, L. 3325.

6. *Ibid.*, L. 3326.

7. Parmi ces rapports, il faut signaler celui concernant l'hiver de 1789, mis en parallèle avec celui de 1709. Cette dernière année, qui fait date en Provence, paraît avoir marqué profondément la ville de Martigues : en effet, d'après le dépeuplement des rôles de capitation, la somme globale d'imposition, qui était de 10.000 livres en 1702, tombe, tout à coup, à 6.000 livres en 1711 et baissera ensuite très rapidement jusqu'à 2.500 livres. Il y a là, peut-être, un facteur à ne pas négliger quant à la récession économique enregistrée à Martigues au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

8. A.D., L. 3327.

— enfin, et peut-être surtout, le « Mémorial de mon Administration », huit gros cahiers de près de deux cents pages chacun qui constituent, en fait, de véritables mémoires, car avec les actes publics sont mentionnées de nombreuses correspondances personnelles<sup>9</sup> : éphéméride de toutes les tâches municipales de février 1790 à octobre 1793. Documents précieux qui constituent une source inépuisable de renseignements<sup>10</sup>.

Le présent article se propose de rendre compte, succinctement, de la richesse de ce fonds départemental et de montrer son importance pour l'intelligence de l'histoire révolutionnaire à Martigues<sup>11</sup>.

## A. - L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE LOUIS PUECH

(1740-1774)

Honoré-Louis Puech, fils de Louis, bourgeois, et de Marianne Brémond, est né à Marseille, près de la Grand-Rue, paroisse des Accoules, le 4 juillet 1740<sup>12</sup>. Cette naissance à Marseille est un fait accidentel, car la famille Puech, malgré l'étymologie languedocienne du nom patronymique<sup>13</sup>, est d'origine martégale certaine depuis au moins 1581<sup>14</sup>. Nous sommes en présence d'une famille très ancienne

9. De même, en plus des lettres personnelles, parfois sont mêlées des réflexions significatives : telle, celle-ci : « ... mes braves mais ignares concitoyens... », mentionne Puech en parlant des habitants de Martigues ; avant le discours du 14 juillet 1793, Louis Puech note : « ... l'esprit public n'a pas fait de progrès à Martigues... »

10. A.D., L. 3527 bis.

11. Principales abréviations utilisées :

— A.D. : Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

— A.C.M. : Archives communales de Martigues.

12. A.D., 201 E, reg. 749, église collégiale et paroissiale Notre-Dame des Accoules, 5 juillet 1740, baptême.

13. Puech est l'équivalent du latin « podium », signifiant la hauteur. On retrouve d'autres formes du même mot : Pioch en Camargue, Pié en Languedoc, Puy en Provence et en Auvergne, Puig dans les Pyrénées.

14. Cf. « L'Acte d'Union du 21 avril 1581 », créant la ville de Martigues par la réunion des trois communautés de l'Isle, Ferrières et Jonquières, publié par M. Edouard Baratier dans *Provence historique*, tome XIV, fasc. 55 (janvier-mars 1964). A la page 100 sont mentionnés les chefs de famille de Jonquières : le dénommé Pierre Puech est noté.

De même, dans le cadastre de 1584, A.C.M., C.C. 352, sont mentionnés le même Pierre Puech, résidant à Jonquières, rue Droite, et Guilhen Puech, de Jonquières également, rue Rolland. Par ailleurs, par l'examen de leurs propriétés foncières, il est aisé de se rendre compte qu'il s'agit de la même branche familiale, puisque au cadastre de 1784, A.C.M., C.C. 358, ces mêmes propriétés sont inscrites à l'article Louis Puech, bourgeois : une terre au Puits Neuf, une terre à Saint-Genest...

Enfin, par l'étude des registres de catholicité de la paroisse de Jonquières, exploitables à partir de 1690 approximativement, il est possible de reconstituer la généalogie Puech jusqu'au personnage qui nous intéresse,

de Martigues dont l'un des membres a émigré à Marseille, aux environs de 1730<sup>15</sup>.

Les faits et gestes de cette famille peuvent être saisis à partir de 1620 : cette année-là, le dénommé François Puech, bourgeois, épousa Françoise Couture<sup>16</sup>. De cette union naquirent deux fils : Guillaume et Imbert, patrons de barque. Cette déchéance sociale par rapport au père et aux autres ancêtres<sup>17</sup> s'explique par le fait que François mourut relativement jeune<sup>18</sup>, et la demoiselle Couture, la mère, se remaria avec le sieur écuyer Dedons, qui s'empressa de déshériter les deux enfants. Guillaume, ancêtre de Louis Puech, eut un fils, François, bourgeois comme son aïeul, qui retrouva, à la suite d'un procès retentissant contre le sieur Dedons, sa position sociale et ses biens.

Ce François épousa la demoiselle Marguerite Carrelasse, qui paraît être une fille de famille aisée d'Aix-en-Provence. De ce mariage naquirent huit enfants<sup>19</sup>, dont des jumelles et le père de notre héros<sup>20</sup>. Mais le père, François, disparut, également, assez jeune<sup>21</sup> et les enfants furent confiés à messire François Carrelasse, prêtre à Aix, frère de Marguerite<sup>22</sup>. L'oncle maternel semble s'être particulièrement intéressé à l'avenir de son neveu Louis : il le plaça d'abord chez le vicaire de la paroisse de « Saint Mytre village a une lieu de Martigues... pour demeurer avec lui en pention... pour le former a la pieté et a la vertu » ; ensuite, messire Carrelasse se préoccupa de son instruction et l'inscrivit à « l'Ecole des Pauvres » où il apprit « a lire a écrire et larithmetique... » ; enfin, placé chez un marchand d'Aix-en-Provence, il s'initia « dans le negoce et l'employe de marchand<sup>23</sup>... ».

---

15. Ce départ est-il en rapport avec le repeuplement de Marseille après la peste de 1720 ?

16. A.D., L. 3325, document imprimé du procès de la famille Puech contre les Dedons.

17. Cette branche Puech ne comprend que des « bourgeois ».

18. Aux environs de 1660.

19. Marguerite, née le 3 avril 1692 ; Jean-François, né le 31 octobre 1694 ; Jeanne-Thérèse, née le 24 octobre 1697 ; Françoise-Marie, née le 2 février 1700 ; Louis, né le 22 février 1703 ; Marie-Madeleine, née le 4 janvier 1705 ; Marianne et Ursule, nées le 28 décembre 1707.

20. Né le 22 février 1703.

21. Décédé le 9 août 1710.

22. Tous ces renseignements sont extraits du « Mémorial de Messire François Carrelasse, prêtre de la ville d'Aix », A.D., L. 3325.

23. « Mémorial de Messire François Carrelasse... », A.D., L. 3325, 28 septembre 1714, 24 novembre 1718, 12 août 1719.

Ainsi, par cet apprentissage, va apparaître une nouvelle génération de Puech : à celle des « bourgeois » de Martigues va succéder celle des « marchands-bourgeois » de Marseille <sup>24</sup>.

Le père Puech, après quelques années d'initiation, aidé financièrement par ses sœurs <sup>25</sup>, va s'installer à Marseille aux environs de 1730-1735 <sup>26</sup> comme marchand drapier <sup>27</sup> à la Grand-Rue, paroisse des Accoules <sup>28</sup>. C'est à Marseille qu'il épousa, le 25 octobre 1735, en l'église paroissiale de Saint-Laurent, la demoiselle Marianne Brémond <sup>29</sup>. De ce mariage naîtront cinq enfants <sup>30</sup>, dont des jumelles — fait semblable à la génération précédente. Trois survivront : parmi ces trois enfants, Honoré-Louis Puech, le futur révolutionnaire martégal.

Le père paraît avoir fort bien conduit ses affaires et semble être devenu un marchand drapier réputé de la ville de Marseille, adopté par les familles « bourgeoises » de cette ville : les Belleville, les Bonnet, les Badaraque...

24. La classification sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle est un phénomène complexe. Ainsi dans le rôle de capitation de 1701, A.C.M., C.C. 392, au bas de chaque page, le secrétaire a présenté une répartition des imposés en quatre grandes « masses sociales » : les « bourgeois », les « artisans », les « matelots » et les « paysants ». En ce qui concerne les marchands, tel qui paie 25 livres d'imposition — page 19 — est classé « artisan » ; tel autre qui n'acquitte que 20 livres — page 32 — est classé « bourgeois ». Comment expliquer ces nuances sociales ? Sans aucun doute, le « marchand-artisan » s'occupe activement et effectivement de son affaire, alors que le « marchand-bourgeois » ne doit s'en occuper que de fort loin — tout au moins ne participe pas manuellement à l'activité. Ces renseignements nous ont été aimablement communiqués par M. Maurice Aguilhon, maître-assistant à la Faculté des Lettres d'Aix, à qui nous exprimons notre profonde gratitude.

25. Ses sœurs voulurent bien lui céder une somme de 9.000 livres « pour procurer un honnête établissement » — part de la succession des père et mère. A.D., 378 E, reg. 716, 14 août 1733, folio 106, notaire Amielh.

26. Cette installation à Marseille de Louis Puech père montre-t-elle le peu d'intérêt des commerçants pour la cité de Martigues, ou bien révèle-t-elle l'ambition de ce jeune homme, qui ne peut se satisfaire d'une ville peu importante et sous la dépendance économique de Marseille ?

27. Louis Puech père est, dans les registres, tantôt mentionné « négociant », tantôt « marchand-drapier » ou « bourgeois ».

28. Peut-être s'installa-t-il à la Grand-Rue, ile 350, n° 6, qui fut ensuite la demeure de son gendre Pierre Massot, marchand toilier ? Cf. Paul MOULIN, *Documents concernant la vente des biens nationaux*, tome III, p. 224 et 231.

29. A.D., 201 E, reg. 930, église paroissiale de Saint-Laurent, 25 octobre 1735, folio 61. Marianne Brémond était originaire de Cassis, résidant à Marseille. Les témoins du mariage furent des personnes en rapport avec le monde du commerce : Henry Audier, marchand drapier ; Joseph Villeneuve, employé aux fermes du tabac ; Honoré Bonnet, négociant. Ce dernier sera, ensuite, le parrain d'Honoré Louis en 1740.

30. Joseph, 1736-1739 ; Jacques, 1738-1739 ; Honoré-Louis, né le 4 juillet 1740 ; Madeleine-Marie et Marguerite-Jeanne, nées le 22 juin 1742.

Cette position sociale imposait certaines obligations : nécessité de vivre « bourgeoisement », de posséder les « lumières » — terme cher au XVIII<sup>e</sup> siècle —, surtout en ce qui concerne le sexe masculin. Or au XVIII<sup>e</sup> siècle, à Marseille, deux collèges se partagent les faveurs de la bourgeoisie : celui des Oratoriens, situé à la rue Sainte-Marthe, emplacement actuel de la place Sadi-Carnot, et celui de la Compagnie de Jésus, établi à la rue Saint-Jaume<sup>31</sup>. Honoré-Louis reçut une excellente instruction classique au collège des Jésuites de la rue Saint-Jaume. De plus, l'enfant y fut initié à la religion chrétienne. Mais, esprit critique et, sans doute intelligence assez ouverte, Honoré-Louis nota une différence sensible entre les principes édictés et la conduite de certains ecclésiastiques : cette constatation provoqua chez lui une position originale à l'égard de la religion, celle de l'individu croyant mais non dévot. Il s'expliquera lui-même sur cette conduite en termes clairs :

« ... Malgré la diversité de mes lectures, malgré la contradiction que j'apercevais dans les maximes et la conduite de certains ministres du culte catholique, malgré la contagion de leurs exemples, je pouvais avoir de l'indifférence pour les devoirs de notre sainte religion, mais jamais du mépris, ni encor moins la coupable envie d'une incrédulité obstinée... Je fais gloire de respecter ce que dans notre culte, l'ambition et l'avidité des mauvais prêtres n'ont pas défiguré. Je crois aux diverses maximes éparses dans les Saintes Ecritures<sup>32</sup>... »

Que devint ensuite Honoré-Louis ? Jeune homme de la bourgeoisie marseillaise, il dut connaître, sans doute, une existence désœuvrée et, à l'insu de ses parents, il s'adonna à la passion du jeu : à Marseille, il existait un certain « Café de Montpellier<sup>33</sup> », tenu par Ernest Treillet, originaire de cette ville. En ce lieu, tous les jeux de hasard étaient pratiqués : « jeu de breland », « tapis vert », « table triangulaire »... Cette passion du jeu n'allait pas sans quelques ennuis : « ... il y a quelques amis qui ont tourné la cervelle et menent une vie d'enragés a force de jouer<sup>34</sup>... », écrira, en 1767, un ami à Louis Puech. Les pertes d'argent pouvaient être impor-

31. Cf. A. BOUYALA D'ARNAUD, *Evocation du Vieux-Marseille*, Paris, 1959.

32. Lettre de Louis Puech à François Arnaud, curé de Jonquières, juin 1791. A.D., L. 3327 bis, à compter folio 352 verso.

33. Nous n'avons pu identifier cet établissement, et il ne nous a pas encore été possible de consulter l'ouvrage d'H. BERTIN, *Histoire anecdotique des cafés de Marseille* (Marseille, 1869), cité par M. J.W. JOYCE, *La vie locale dans le département des Bouches-du-Rhône sous la Monarchie censitaire, 1815-1848* (Aix-en-Provence, 1951), p. 72.

34. A.D., L. 3325, lettre du 23 février 1767 de Victor Mille.

tantes. Mais, apparemment, Ernest Treillet était généreux : il prêtait facilement de l'argent à ceux qui en avaient perdu. Lorsque le prêt était volumineux et que les remboursements se faisaient attendre, il s'adressait alors à un aval plus sérieux. Ainsi, en 1766, la famille Puech apprit qu'Honoré-Louis devait une somme coquette à Ernest Treillet et à bien d'autres. Un conseil de famille décida de faire disparaître pour un temps ce fils indigne : M. Puech père intervint auprès de « Messieurs Belleville et Compagnie », qui pratiquaient le négoce avec le Levant, et Honoré-Louis fut engagé dans l'emploi de « commis » pour le comptoir d'Alep, en Syrie.

Aux environs de novembre-décembre 1766<sup>35</sup>, Louis Puech est à Alep. Ainsi, après une jeunesse de débauche, Louis va entrer véritablement dans la vie active. Les débuts seront difficiles : loin de Marseille, du « Café de Montpellier », de Treillet, de Mille et autres, Honoré-Louis est envahi par une tristesse indescriptible ; il veut retourner. Ses parents vont se trouver dans l'obligation de manier à la fois la sévérité et la douceur pour le convaincre :

« ... Remerciez le Seigneur de vous avoir procuré une place que je regarde comme le principe de votre fortune et l'interruption de votre conduite passée, qui sans contredit, vous auroit jetté dans des excès affreux qui auroient fait gemir toute votre famille<sup>36</sup>... »

Peu à peu l'adaptation se produit, et alors va apparaître une personnalité nouvelle, originale, préoccupée par l'appât du gain et par les convenances sociales. Sa correspondance est intéressante<sup>37</sup> : de nombreuses lettres sont en rapport direct avec le commerce des places de Marseille et du Levant ; d'autres révèlent le caractère véritable du personnage — ses idées sur les femmes, sur les hommes, sur la société ; sa conception de l'union des sexes et des mariages « levantins » :

35. Le 16 décembre 1766, Victor Denores, de Chypre, lui écrit à Alep pour lui demander des renseignements au sujet d'un Marseillais nommé Michel. C'est la première lettre reçue par Louis à Alep. A.D., L. 3325.

36. Lettre de Pierre Massot, beau-frère de Puech, du 8 mars 1767. A.D., L. 3325.

37. Louis Puech établissait un double de sa correspondance.

« ... sans aimer on frequente les filles, sans aimer on les cajole... et sans aimer on les epouse... on est obligé de se repatrier pauvre, avec une femme qu'on ne peut almer, puisqu'elle en est la cause : on arrive dans la patrie, les idées changent, l'illusion, s'il y en a, disparoit ; et l'on se voit l'opprobre de la famille<sup>38</sup>... »

La situation peut être, parfois, différente :

« ... Je pardonne à un homme riche qui veut se retirer de se contenter, surtout lorsqu'il s'assortit avec une personne de mise. Tel estoit le cas de M. Belleville. Son epouse est respectable a toute sorte de titre. Elle appartient a de bons negocians<sup>39</sup>... »

Dans cette remarque apparaît nettement l'esprit bourgeois de Puech : une « personne de mise » peut constituer une exception à la règle ; mais un amour sans argent ne peut être heureux<sup>40</sup>.

Ce séjour à Alep va durer huit années<sup>41</sup>. Il est possible d'imaginer que Louis Puech y serait resté plus longtemps sans l'apparition de deux événements importants :

- d'abord, à la fin de l'année 1771, Louis Puech apprend à son beau-frère Pierre Massot et à Ernest Treillet qu'il est atteint par les fièvres « quartes<sup>42</sup> » ;
- ensuite, en 1772, le père Puech va hériter de sa sœur Jeanne-Thérèse, décédée le 22 février 1772 à Martigues. Cet héritage, assez intéressant, va permettre à la famille de restaurer sa situation financière compromise quelque temps.

C'est le deuxième fait qui est important et qui peut permettre à Louis d'espérer une vie meilleure. Ernest Treillet lui écrit le 23 avril 1772 :

« ... Sans doute que vous aurés scu l'heritage qu'a eu Monsieur votre pere... Nous eumes en meme tems une conversation sur votre compte qui me prouva que vous lui fairés grand plaisir de vous retirer aupres de lui ce trouvant dans un etat a vous faire couler vos jours heureusement<sup>43</sup>... »

38. Lettre de Louis à son ami Victor Mille, du 17 mars 1770. A.D., L. 3325.

39. A.D., L. 3325.

40. Or en 1792, Louis Puech épousera civilement une jeune fille de 26 ans, Marie-Madeleine Sauvaire, de condition sociale plus que modeste. Il y aura là une contradiction évidente avec ses propos de jeunesse. Voir plus loin.

41. Puech retournera à Marseille en mars 1774.

42. Lettres du 7 décembre 1771 à Pierre Massot et du même jour à Ernest Treillet. A.D., L. 3325.

43. Lettre d'Ernest Treillet à Louis Puech, du 23 avril 1772. A.D., L. 3325.

Désormais, la correspondance entre Marseille et Alep va être abondante, comme jamais elle ne l'a été au cours des six premières années du séjour : de la famille Puech partent des consignes de plus en plus pressantes pour le retour en Provence; du fils Louis arrivent les réponses les plus fantaisistes. Honoré-Louis a, sans doute, décidé d'impatienter ses parents : plus l'attente se prolongera et plus la somme à toucher à son arrivée à Marseille sera importante. C'est du chantage familial. Louis s'y prête d'autant mieux que des offres intéressantes lui ont été faites par l'un des fils de M. Belleville :

« ... J'ay eu l'honneur de voir toute votre chere famille... Elle destre on ne peut plus le plaisir de vous embrasser... M. Massot que je vois quelquefois ma dit que vous revinssiés et qu'il vous l'avoit meme deja escrit... Je ne scals que vous dire la dessus. C'est a vous de voir si vous voulés donner satisfaction a votre famille qui la desire ardemment. Vous avés moyen de vous passer de rester en Levant, Mais d'un autre coté si cela vous étoit egal je voudrois bien qu'au retour de mon pere nous pussions rester ensemble : nous nous arrangerions toujours facilement<sup>44</sup>... »

Devant une telle inertie, les offres arrivent peu à peu : le 15 décembre 1772, Pierre Massot, beau-frère de Louis, annonce 64 000 livres, « ce qui vous metra a meme d'entreprendre quelque chose icy qui vous avancera plus dans peu de tems, que vingt années a Alep<sup>45</sup>... ». Et cependant, la somme annoncée n'est peut-être pas encore suffisante, puisque Louis va encore tergiverser durant plus d'un an. Il va essayer de jouer sur deux plans : auprès de ses parents, il insistera sur l'offre de Belleville; auprès de Belleville, il mettra en évidence la fortune de son père. Louis Puech ne vendra pas son « droit d'ainesse » pour un plat de lentilles.

Le 30 décembre 1772, il écrit à François-Thomas Belleville :

« ... Ce que j'avois prévu est arrivé. Mon pere me demande avec instance... Par la lettre cy jointe que je vous prie de lui remettre... je l'instruis des raisons qui me retiennent encore a Alep. Entre autres je luy represente les obligations que j'ay a votre pere et qu'il ne me convient pas de le laisser seul. Appuyés les, de meme que mes instances sur les secours que je luy demande pour m'aider a ne pas me repatrier les mains vides. Ajoutés que votre pere vous a cede un fond pour votre petit commerce, que tout se passe sous ses yeux, et qu'étant jeune encore une residence de 2 ou 3 ans de plus ne peut que m'etre fructueuse... Enfin mon pere est vieux... Il est riche ou du moins commodement ; vos soins

44. Lettre du fils Belleville à Puech, du 21 octobre 1772 ; autre lettre du 10 décembre de la même année. A.D., L. 3325.

45. Lettre de Pierre Massot à Louis Puech, du 15 décembre 1772. A.D., L. 3325.

pourront l'engager a faire quelque chose pour nous. Menagés cela avec prudence. C'est votre affaire autant que la mienne... je vous suis attaché pour la vie, et a tout ce qui vous interesse... l'ambition ni l'interet ne m'ont jamais guldé<sup>46</sup>... »

A la lecture de telles démarches, de pareils calculs, on peut fort bien mettre en doute la conclusion de Louis Puech au fils de M. Belleville.

L'affaire semble tourner à son avantage, puisque le 10 mars 1773 son beau-frère, Massot, lui écrit<sup>47</sup> :

« ... apres avoir consulté vos amis qui connaissent votre situation, leur sentiment est que vous n'avés aucune expectative dans la maison ou vous etes, que vous perdés votre tems, qu'il vous convient de passer en France... Au sujet des fonds qui vous seroient necessaires dont vous me parlés d'engager Monsieur votre pere a vous faire passer, je vous ay dit par ma precedente, que votre pere y etoit décidé... »

Louis sait attendre. Le 6 avril 1773, il écrit à son père<sup>48</sup> :

« ... J'ose espérer que vous aurés enfin accordé a mes prieres et a celles de mon ami Belleville les fonds que vous me faites esperer depuis un tems. Persuadés vous qu'ils fructifieront assés dans mes mains pour les voir bientot doubler. Il me seroit douloureux de me repatrier sans un certain gain. Cela attire un credit : et comme je ne pretends point rester oisif a Marseille, je prevois en avoir besoin pour suivre ce commerce... ».

Ainsi tout ne paraît pas marcher pour le mieux dans cette famille : le père est sceptique quant à la réussite de son fils ; Honoré-Louis désire profondément voler de ses propres ailes et pour cela il trouve naturel de faire appel à la fortune paternelle. C'est la vie d'une famille marseillaise du xviii<sup>e</sup> siècle, avec des préoccupations proches des nôtres, qui nous est révélée ici — opposition des générations, besoin de se libérer d'un certain pouvoir paternel, avec, peut-être, en toile de fond, des jalousies familiales toujours possibles entre enfants.

Tout à coup, Louis va trouver un défenseur de sa cause ; il s'agit de son beau-frère qui, le 6 avril 1773, lui écrit<sup>49</sup> :

« ... Je remis a Monsieur votre pere votre lettre. Je luy demanda ce qu'il vouloit faire pour vous, Il me repondit que je vous fis parvenir 6.000 livres. Je luy representa que s'etoit bien peu faire pour un fils qui depuis pres de 7 années il ne luy avoit pas coutté un denier, qu'il devoit

46. A.D., L. 3325.

47. A.D., L. 3325.

48. A.D., L. 3325.

49. A.D., L. 3325.

envisager que vous étiez d'un âge fort avancé, que s'étoit le tems et non jamais a vous donner des moyens a vous faciliter une fortune... Sa conduite a votre égard me le fait regarder comme un avare... »

Le 16 mai 1773, Ernest Treillet, le cafetier, intervient, à son tour, pour essayer de persuader Louis de retourner <sup>50</sup> :

« ... Monsieur votre cher pere etant a meme de vous rendre heureux et ayant beaucoup de bien, je vous conseille en bon et veritable amy de vous repatrier, attendu que vous scavés que sy Monsieur votre cher pere venoit a mourir votre portion seroit la plus petite... »

Dernier acte de son long séjour au Levant : le père Puech se décide, enfin, à écrire à son fils. D'abord, le 6 décembre 1773 <sup>51</sup> :

« ... Je reitere les ordres que je vous donna apres la mort de ma soeur et je vous ordonne de partir le plus tot que vous pourrés pour vous repatrier. Avand que de la faire noubllés rien pour retablir votre santé et vous metre en etat de faire votre traverser sans danger de votre maladie, de regler vos affaires a votre echelle et les liquider que vous n'y laissiés aucune question parce que le commerce que nous vous faisons faire n'y aura aucun rapport... »

Ensuite, le 3 janvier 1774, à la suite du silence de ce fils incorrigible <sup>52</sup> :

« ... Je vous repette donc lordre que je vous donné de vous repatrier... »

Le 28 mars 1774, c'est-à-dire après huit ans d'absence, Louis Puech est à Marseille, aux Infirmeries de Pomègue, en quarantaine; aussitôt, il s'empresse de donner de ses nouvelles à sa famille et à ses amis.

Ainsi s'achève l'intermède « levantin ». C'est là un épisode important dans la vie de Louis Puech, et ceci à plusieurs titres :

- sa personnalité s'est affirmée pleinement ;
- il s'est détaché, apparemment, de son milieu familial et arrive plein de bonnes intentions de travail ;
- son esprit a acquis une maturité indispensable pour réussir : de l'ambition, de l'expérience, de la réflexion.

Le débauché de Marseille a cédé la place à un individu conscient de ses responsabilités. Mais est-ce là une conversion définitive ? Ses bonnes intentions seront-elles suffisantes pour battre en brèche son penchant à la générosité et à un certain dédain des activités matérielles ?

50. A.D., L. 3325.

51. A.D., L. 3325.

52. A.D., L. 3325.

## B. - LOUIS PUECH A MARTIGUES DE 1774 A 1790

A son retour, après quelques jours de repos à Martigues, Louis s'installa comme négociant à Marseille, sans doute à la rue de Radeau. Sur cette période de sa vie, les renseignements sont peu nombreux et fragmentaires : il est en rapport avec son second beau-frère, le capitaine Maurencq, et tous deux s'essayaient au commerce avec les îles d'Amérique. Est-ce une entreprise florissante ? Toutes les hypothèses sont permises<sup>53</sup>. Une seule certitude : au début du mois d'août 1781, Louis Puech abandonne Marseille et se retire à Martigues. Pourquoi cette retraite anticipée à quarante et un ans ? Est-ce l'effet du contrecoup des crises économiques de la place de Marseille de 1774 et 1779<sup>54</sup> ? Sans doute, les affaires n'ont pas produit l'effet escompté. Il espérait doubler assez vite les fonds avancés par son père ; ses désillusions ont dû être grandes.

Louis se retire à Martigues avec son père et sa mère. Depuis 1772, année de l'héritage de Jeanne-Thérèse, tante paternelle de Louis, la famille possède à Martigues :

- une maison au quartier de Jonquières, rue des Fours<sup>55</sup> ;
- une parcelle de 22 ares au quartier du Puits-Neuf ;
- 66 ares d'oliviers et 33 ares de vignes et fruitiers à Saint-Genest ;
- 48 et 22 ares d'oliviers à Sainte-Anne ;

---

53. Il y aurait un moyen d'éclaircir cette période : il faudrait consulter les registres des notaires de la ville de Marseille et les guides du commerce de la cité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Actuellement, préoccupé surtout des faits plus en rapport avec Martigues, nous n'avons pas recherché dans cette direction.

54. Cf. l'article de M. F. Rebuffat, « Un bel exemple de trafic d'influence au XVIII<sup>e</sup> siècle : la faillite du négociant Antoine Aillaud en 1779 », *Provence historique*, janvier-mars 1966, tome XVI, fascicule n° 63, pages 72-97.

Trois documents intéressants la crise de 1774 à Marseille se trouvent dans la liasse L. 3325 :

— d'abord une lettre, du 3 juin 1774, de M. Belleville à Louis, alors à Martigues, dans laquelle il fait allusion à une cascade de faillites, dont les Belleville font partie ;

— ensuite une correspondance, du 16 juin 1774, de Pierre Massot, sur le même objet. Massot n'a pas été trop atteint, « sauf pour les Arnoux » ;

— enfin une lettre, du 20 juin 1774, d'un certain Pontleroy, rappelant la faillite des Belleville et l'obligation de Louis Puech de les aider.

55. Le n° 8 actuel de cette rue. En 1784, A.C.M., C.C. 358, cette maison est estimée 36 livres 5 sols. En 1791 — Etat des Sections —, Louis Puech notera que « le loyer est évalué à 72 livres ». Mais il indiquera également que « la maison est soumise à une rente perpétuelle de 26 livres 4 sols en faveur de la confrérie de l'Annonciation de la paroisse de Jonquières », Section B, n° 90, A.C.M., G.I.G.I.A.

— au quartier des Deux-Portes, une propriété avec un bâtiment en ruine et oliviers, d'une contenance totale d'un hectare et 24 ares <sup>56</sup>.

Soit, au total, une maison à deux étages et une propriété morcelée de 3 hectares et demi, d'abord affermée et ensuite donnée en métayage <sup>57</sup>. Ces revenus apparaissent, à première vue, modestes. Malgré cela, Louis va vivre « bourgeoisement », c'est-à-dire sans travailler, se limitant au rapport de ses propriétés et, peut-être, de ses maigres capitaux. De la sorte, son existence sera toujours précaire, et il devra, bien souvent, contracter des emprunts auprès de ses amis de Marseille <sup>58</sup>. L'essentiel, pour lui, paraît de sauver les apparences : durant tout son séjour à Martigues, il devra se contenter de peu.

La vie à Martigues ne paraît pas lui déplaire. Il y a là une Marseille en miniature où il est plus facile de se faire remarquer, surtout dans un milieu encore assez peu raffiné pour l'époque. Il possède une instruction peu commune, a vécu de nombreuses années en Syrie, a la parole facile ; il est bien armé pour réussir à Martigues. De plus, il y a dans cette ville, comme sans doute dans bien d'autres,

56. D'après le cadastre de 1784, A.C.M., C.C. 358, ces parcelles sont estimées respectivement : 93 livres, 281 livres, 24 livres 15 sols, 146 livres, 597 livres 5 sols, 284 livres. Soit avec la maison — 36 livres 5 sols —, l'ensemble représente un « alivrement » de 1.462 livres 5 sols. Pour l'établissement des sections de 1791, les déclarations furent les suivantes :

- Section H, passe droite : 3 propriétés « que je fais valoir à megerie » :
  - propriété du Puits-Neuf, produisant 12 livres par an ;
  - oliviers de Saint-Genest, 36 livres ;
  - vignes et fruitiers de Saint-Genest, 54 livres.

Et Louis Puech d'ajouter : « Ce calcul a été fait sur les 10 années qui ont précédé la mortalité des oliviers et, en 1781, le rentier qui en faisait 200 livres par an, compris les 3 autres propriétés situées à la Section passe à la gauche, ne les voulut plus à ce prix, et depuis elles sont à megerie ».

- Section I, passe à gauche : 3 propriétés « que je fais valoir à megerie » :
  - oliviers de Sainte-Anne produisant 24 livres par an ;
  - autres oliviers de Sainte-Anne, 12 livres ;
  - propriété des Deux-Portes, 60 livres.

Soit un produit total de 198 livres par an.

57. Acte de fermage du 29 juillet 1774 en faveur du dénommé Laurens Tourrel, ménager de Saint-Pierre. A.D., 378 E, reg. 776, folio 264. Le métayer — « meger » — fut également le même Tourrel.

58. Notamment auprès d'Antoine Jaubert, et ensuite auprès de ses neveux, les frères Pascal, héritiers du sieur Jaubert. Egalement, auprès du cafetier Claude Bontoux. A.D., L. 3325, 4 juin 1784, 14 janvier 1789, et L. 3326, 28 mai 1790, 3 juin 1790.

des cafés<sup>59</sup> où il est possible de jouer. Ainsi, le 14 janvier 1784, son ami Jean-Jacques Figuière lui écrit<sup>60</sup> : « ... Ta sœur Madame Massot m'assure que tu t'amuses très bien à Martigues et que tu te portes encore mieux... »

Peu à peu, le cercle de ses amis grandit. Il fréquente les grandes familles de Martigues : l'avocat Joseph-Scipion Pistoye<sup>61</sup>, l'avocat Michel-François Caudière<sup>62</sup>, le marquis de Chaudy, le notaire Jean-Baptiste Armand<sup>63</sup>... Mais, surtout, il paraît être lié d'une amitié solide avec le sieur Melchior Dol<sup>64</sup>, maître cordier et bourgeois ; à l'existence agitée, et possédant, lui aussi, au plus haut point, la passion du jeu. Par une lettre du maire d'Alleins, un dénommé Guiran, du 22 décembre 1791<sup>65</sup>, la composition de ce groupe d'amis et le lieu de réunion sont dévoilés : « ... Je vous prie de dire beaucoup de choses obligeantes de ma part au docteur Audon<sup>66</sup>, à Vidal, à Gautier, au marquis, à Antoine, à Dol, à Castellan<sup>67</sup> et à son épouse... » Le dernier nommé était un « caffetier » du quartier de l'Isle. C'est chez lui que se réunissaient certains bourgeois de Martigues pour tuer le temps comme ils le pouvaient.

59. Capitation de 1789, A.C.M., C.C. 398 : 5 « caffetiers », payant chacun 3 livres, dans une cité où la moyenne des impositions s'établit à 5,36 livres (2.500 livres : 465 individus = 5,36). Ces 5 cafés sont tous situés au quartier central de l'Isle. C'est une répartition topographique assez bizarre à première vue, mais en rapport sans doute avec la proximité du port ?

60. A.D., L. 3325.

61. Joseph Scipion Pistoye (23-9-1735-3-2-1816) habitait au quartier de Ferrières, au Plan, à côté de l'ancien Palais de Justice de MM. de Galliffet. Il sera arrêté après la révolte fédéraliste et emprisonné à Sainte-Claire, à Marseille.

62. Michel-François Caudière (30-9-1735-6-4-1794) habitait également à Ferrières, à la rue des Poissonniers. Il sera guillotiné le 17 germinal An II, pour des faits en rapport avec le fédéralisme — président du Comité général des Sections de Martigues.

63. Jean-Baptiste Armand habitait à Jonquières. Il était l'oncle de Pierre Peloux, élu député suppléant du Tiers Etat aux Etats Généraux, sénéchaussée de Marseille.

64. Le sieur Melchior Dol sera le parrain du fils de Puech, Louis Martigues Constitutionnel (12-4-1792-28-3-1862). La seconde femme de Dol, Thérèse Duquesnay, fut la marraine.

65. A.D., L. 3326.

66. Jean-François Audon, médecin résidant à l'Isle, fut membre du directeur du département « illégal » des Bouches-du-Rhône en juillet 1793. Par la suite, activement recherché par les Montagnards, il fut arrêté à Montpellier, mais parvint à échapper à la répression du fédéralisme.

67. Jacques Castellan était l'un des cinq « caffetiers » du quartier de l'Isle. Dans le rôle de capitation de 1789 sont mentionnés également : Fournier, Sibille, Genesta suisse et la veuve Castellan.

Mais Louis Puech, malgré ses déclarations ultérieures, semble s'intéresser, aussi, au domaine politique. Depuis 1581<sup>68</sup>, Martigues possède des institutions municipales<sup>69</sup>. La communauté est administrée par trois consuls, un pour chaque quartier, assistés d'un conseil de vingt-quatre membres, huit pour chaque quartier. Ces administrateurs sont choisis annuellement selon un mode électoral censitaire<sup>70</sup>. Le renouvellement a lieu le 8 décembre de chaque année<sup>71</sup>. Le 8 décembre 1784, c'est-à-dire après trois ans de séjour à Martigues, Louis Puech est nommé consul du quartier de Jonquières<sup>72</sup>. Ce sera la seule nomination de Louis à la magistrature suprême de la communauté, car le règlement de 1787 exigea un revenu cadastral de 2.000 livres des candidats au titre de consul<sup>73</sup>.

68. Acte d'union du 21 avril 1581, cf. note 14.

69. Il est à noter que les trois cités de Jonquières, l'Isle et Ferrières possédaient chacune des institutions municipales. Mais par le fait de leur union, il fallut les adapter à la situation nouvelle.

70. L'acte d'union n'admettait aucune condition particulière : « ... et sera ladite nomination et election sans distinction, condition et qualite des personnes... ».

Des modifications successives, arrêts de règlements de 1653, du 20 juillet 1782, du 20 novembre et du 20 décembre 1787, mirent en place un mode électoral censitaire, basé sur la propriété foncière. Ainsi l'arrêt du 20 novembre 1787 exigea un revenu cadastral de 2.000 livres pour les consuls et les deux premiers conseillers de chaque quartier, et 800 livres pour les autres conseillers. Ce dernier arrêt fut l'objet d'après discussions de la part des Martégaux, car « il paraissait prejudicier aux vrais interets de la communauté et... il dérogeait à l'usage constamment observé a Martigues, depuis l'Acte d'union de 1581, en ce qu'il exigeoit un alivrement plus fort pour les consuls et deux conseillers que pour les six autres... ». A.C.M., reg. BB. 31, séance du 8 décembre 1788. — En quoi pouvait-il « prejudicier » aux « vrais interets » de la communauté ? Il restreignait d'une manière sensible le nombre des éligibles : 196 individus possèdent un revenu cadastral compris entre 800 et 2.000 livres ; 116 individus ont un « alivrement » supérieur à 2.000 livres. A.C.M., cadastre de 1784, CC. 358. — Parmi tous ces hommes, certains, bien que possédant le cens exigé, ne sont pas éligibles, car ils ne savent ni lire ni écrire — c'est le cas de nombreux « ménagers ». Le problème se complique d'autant plus que chaque administrateur n'est rééligible qu'après un « interstice » de trois ans.

Le quartier, qui paraît avoir été le plus touché par cet arrêt, semble être celui de Ferrières.

71. L'acte d'union prévoyait un renouvellement annuel au 15 août : « ... pour la creation du nouvel estat d'icelle ville de Martigues sera faict et tenu ung conseil general anuellement a nostre dame de demy aoust... ». Puis peu à peu ce fut le 8 décembre.

72. Par 21 ballottes contre 3. Il remplaça le sieur Jean-Joseph Gassen. A.C.M., reg. BB. 31, séance du 8 décembre 1784. Louis Puech fut nommé à ce titre envi, bien que ne possédant pas « l'alivrement » nécessaire, grâce à des circonstances heureuses : en effet, les élections de 1784 furent organisées conformément à l'arrêt de la Cour du 20 juillet 1782, exigeant un revenu cadastral de 2.000 livres pour les consuls et la moitié des conseillers et 1.500 livres pour l'autre moitié ; mais cette année-là, la confection d'un nouveau cadastre fut décidée et, en décembre 1784, ce document fiscal n'étant pas achevé, on dut tenir compte de « l'alivrement » de Puech d'après le cadastre de 1722 — article : Hoirs de François Puech.

73. Le revenu cadastral de Louis Puech était de 1.462 livres 5 sols. A.C.M., CC. 358, cadastre de 1784.

Sa fortune « foncière » ne lui permit plus alors que l'accession à la place de « conseiller de deuxième classe ». C'est donc une question de fortune qui brisa la carrière politique antérévolutionnaire de Louis Puech<sup>74</sup>.

Ainsi, rien ne semblait désigner Louis Puech pour un poste important dès les débuts de la crise révolutionnaire, sinon, précisément, la barrière que l'ancien régime municipal avait opposée à son ambition. Car il paraît avoir été ambitieux et désireux de mettre son savoir, ses connaissances, son dynamisme, son sens du devoir et de l'honneur au service des autres, par esprit de gloire et de générosité.

Depuis 1781, il a su se faire apprécier des Martégaux. De plus, de par sa condition sociale, il est devenu le porte-parole éclairé d'une certaine partie de la population, la bourgeoisie de la cité maritime, consciente de la force qu'elle représente. Ce groupe, instruit et aisé, se considère comme le seul capable d'administrer une ville où prédominent les illettrés. Apparemment, il ne s'agit point d'un désir de conquête du pouvoir pour opprimer les « pauvres », mais au contraire d'une volonté d'administration paternaliste : seuls les gens éclairés sont capables de promouvoir le bonheur de tous. Telle est, schématiquement exposée, l'idéologie prédominante chez la bourgeoisie martégale à l'orée de la Révolution française. Ces idées sont clairement exposées dans de nombreux écrits : ainsi, le 2 juin 1793, Louis Puech écrivant au médecin Vidal, à Marseille, déclare :

« ... Avouons entre nous, mon cher ami, que les bons et honnêtes citoyens ont beaucoup à se reprocher. Au lieu d'éclairer par leur présence et leur discours le peuple, ils l'ont laissé égarer : d'abord dans le commencement, soit pusillanimité soit insouciance, ils se sont éloignés des assemblées primaires. Cette faiblesse impolitique, cette cruelle circonspection a ouvert la carrière à tous les anarchistes, à tous les intrigants, et même aux conspirateurs ; il leur a été facile alors sous le masque du patriotisme de séduire un peuple égaré. Vous voyez aussi ce qui est arrivé ; toutes les passions, tous les vices n'ont plus eu aucun frein ; rien n'a été stable ; la plus belle de toutes les révolutions a été souillée de tous les crimes. Un instant plus tard, le malheur étoit à son comble : et peut être que le doux empire des lois auroit vu à sa place le règne du

---

74. Le 20 décembre 1787, il sera nommé greffier de la communauté. Le 8 décembre 1788, il sera élu « conseiller de deuxième classe » du quartier de Jonquières.

sang d'un despotisme affreux. Helas vous le savés comme moi, dans les revolutions successives, le peuple en derniere analyse commence a en etre l'instrument et finit toujours par en devenir la victime <sup>75</sup>... »

Il existe un autre écrit où ces idées apparaissent plus clairement encore. Il s'agit d'un « comparant » adressé aux consuls par les bourgeois de Martigues <sup>76</sup> : lors de la réunion préparatoire des citoyens pour la rédaction du cahier des doléances et la nomination des députés, les consuls décidèrent de convoquer seulement les représentants des corps, corporations et communautés. Les bourgeois refusèrent un tel procédé et présentèrent un écrit expliquant les raisons de leur absence à cette réunion :

« ... Seroit il juste par exemple que le corps des tisseurs de toile qui a peine composé de 7 à 8 membres fut représenté dans l'assemblée generale par un député, tandis que la classe nombreuse des bourgeois, des anciens capitaines qui sont les plus forts propriétaires des biens fonds, qui supportent la plus grande partie des impositions ne seroit en droit que de leguer 2 ou tout au plus 4 d'entre eux au meme conseil ? Cette classe n'étant pas représentée seroit il raisonnable qu'une assemblée composée d'environ 20 personnes, dont la plupart sont illettrées, fut regardée comme représentant legalement le peuple tout entier de la ville de Martigues et fut en droit de nommer les 6 électeurs... »

C'est là un écrit important qui révèle l'individualisme de la bourgeoisie s'opposant au caractère de la représentation corporative prévue pour le Tiers Etat en 1789. Pour cette classe, il ne s'agit pas d'une représentation équitable des professions, mais bien d'une prédominance des gens fortunés <sup>77</sup>. Cette « classe » sociale s'impose

75. A.D., L. 3327 bis, f° 682 v°.

76. A.C.M., reg. BB. 31, séance du 26 mars 1789.

77. En effet, si l'on se réfère au rôle de capitation de 1789 (A.C.M., CC 398), les résultats obtenus sont les suivants :

— somme totale d'imposition : 2.500 livres ;

— nombre d'imposés : 465 individus.

Parmi ces imposés, 84, soit 18,06 % de l'ensemble, peuvent être classés parmi les « bourgeois » — bourgeois, notaires, médecins, capitaines de navires, fonctionnaires, avocats... Leur imposition totale représente 1.015 livres, soit 40,60 % de l'ensemble.

Si les précisions du « comparant » sont contestables du point de vue « classe nombreuse », elles le sont moins en ce qui concerne la question de la fortune.

Cet esprit de classe est vif et tenace, car le 24 vendémiaire An IV (A.C.M., reg. D. 4, G.I.E.), Pierre-André Bourgarel, qui fut un fervent fédéraliste de Martigues et parvint à échapper à la fureur répressive, grand électeur de la cité, écrivait encore à ses collègues, à la suite du résultat des opérations en vue du choix des députés : « ... tout le monde espère qu'ayant choisi des gens sages, honnetes, riches, et qui ont des talens, nous devons nous attendre à voir bientôt les affaires prendre une tournure plus favorable et plus analogue à nos besoins... ».

Dans la première municipalité de février 1790, la classe des « bourgeois » sera prédominante. Sur 28 individus du Conseil général de la commune, figu-

dès le début. Avec la victoire politique de ce groupe, tout est permis à Louis Puech, considéré par tous les « bons et honnêtes citoyens » comme leur représentant le plus éclairé.

En application du décret du 14 décembre 1789, organisant les municipalités dans tout le royaume de France, les opérations électorales en vue du choix de la première administration « révolutionnaire » débutèrent à Martigues le 14 février et se poursuivirent jusqu'au 16 février 1790. Pour l'élection du maire, à la majorité absolue, Louis Puech, bourgeois, obtint, au premier tour, 168 suffrages sur 196 votants<sup>78</sup> et fut proclamé premier magistrat de la première municipalité « révolutionnaire » de Martigues. Son discours d'investiture insista surtout sur son état de santé : « ... une santé chancelante, des talens mediocres... sont le modique tribut que j'offre a ma patrie adoptive<sup>79</sup>... ».

Plus tard, en juin 1791, Louis Puech, répondant à une lettre injurieuse de François Arnaud, curé de Jonquières, dévoilera certains incidents de cette première consultation électorale<sup>80</sup> :

« ... Ce choix n'a pas été de votre goût. J'en suis fâché. Le peuple a été aveugle. Je le scals. Et malgré vos insinuations, vos demarches et vos promesses, aucun de vos bons chers affidés n'a reuni la pluralité des suffrages. Peu m'importe. Tout le monde sait a ce sujet l'infame propos sorti de votre bouche sacrée le jour meme de mon election... »

De même, dans l'euphorie de la victoire, Louis Puech, à cinquante ans, commit une faute morale : il séduisit une jeune fille, Marie-Madeleine Sauvaire, alors âgée de vingt-quatre ans, et le

---

rent : 2 avocats, 2 bourgeois, 8 capitaines de navires, 1 constructeur de navires, 1 maître cordonnier, 4 cultivateurs, 1 maître maçon, 3 marchands, 1 maître menuisier, 2 négociants, 1 notaire royal, 1 maître orfèvre et 1 patron de tartanne. C'est-à-dire que les avocats, les bourgeois, les capitaines de navires et le notaire royal représentent 46,42 % de l'ensemble. Donc, dans cette assemblée, l'éventail social est assez ouvert. Mais si l'on ne se préoccupe que des maires, officiers municipaux et procureur de la commune — groupe administratif actif de la commune —, la prédominance mentionnée ci-dessus est plus apparente. Les 10 administrateurs se répartissent ainsi : 1 bourgeois, 6 capitaines de navires, 2 négociants, 1 notaire royal — soit bourgeois, capitaines de navires et notaire royal = 80 % de l'ensemble.

Dans ce cas, il y a une disparition totale des artisans, du monde de la pêche et de la terre. C'est dire que le pouvoir politique est accaparé par la bourgeoisie martégale, qui est, toutefois, une bourgeoisie moyenne, selon l'évolution sociale indiquée par les rôles de capitation de 1702 à 1789.

78. La participation électorale fut faible : 196 votants sur 1.447 citoyens actifs, soit 13,54 % du corps électoral. Cependant il faut préciser que ce pourcentage fut le plus important de toutes les opérations électorales de 1790 à décembre 1792.

79. A.D., L. 3327 bis, folio 3.

80. A.D., L. 3327 bis, folio 352 v°.

10 novembre 1790, il eut une fille, Marie-Madeleine-Catherine, qu'il reconnut et à laquelle il donna son nom<sup>81</sup>. Cette situation illégale au regard de la religion dura jusqu'en janvier 1792, époque à laquelle il épousa civilement sa maîtresse<sup>82</sup>. De ce mariage naîtront trois autres enfants<sup>83</sup>, dont un fils, Louis-Martigues-Constitutionnel, que ses prénoms flatteurs n'empêchèrent pas de mourir misérablement. Cette vie, peu conforme pour l'époque, provoqua de violentes réactions de la part du curé de Jonquières, François Arnaud, déjà ennemi politique de Louis Puech.

### C. - L'ACTIVITE POLITIQUE DE LOUIS PUECH

(de février 1790 à janvier 1792)

Elu maire de Martigues, Louis Puech va aussitôt se mettre au travail. Les questions à résoudre abondent. Sa tâche va se développer durant trois années au cours desquelles il restera à la tête de la municipalité<sup>84</sup>, de février 1790 à octobre 1793.

Dans un premier temps, Louis va se consacrer à l'œuvre de transition sans heurts et sans violence entre l'ancien et le nouveau régime, et, d'abord, il faut redonner du prestige à la cité qu'il administre. Lors de la réorganisation administrative, Martigues ayant été évincé par Salon pour l'obtention du district<sup>85</sup>, Louis Puech se montra le plus ardent défenseur de sa « patrie adoptive<sup>86</sup> ». Pour obtenir la victoire sur Salon, il déploya une activité

81. Registre de catholicité, paroisse de Jonquières, A.C.M., GG. 39, 10 novembre 1790, inscription de la naissance illégitime, avec copie d'une déclaration du père ainsi libellée : « Je déclare être le père de l'enfant male ou femelle qui naîtra de Magdeleine Sauvaire et je prie Monsieur le Curé ou le Vicair de le baptiser sous mon nom... ».

82. Inscription du mariage civil le jeudi 15 novembre 1792, registre de Jonquières, A.C.M., GG. 39. Cf. également A.D., L. 3327 bis, f° 373, où l'inscription est assortie de commentaires déclarant que le mariage est « un acte purement civil et parfaitement libre » — commentaires inspirés directement par le texte de loi.

83. Louis-Martigues-Constitutionnel, né le 12 avril 1792, décédé le 28 mars 1862, marin, 70 ans, célibataire, à l'Hospice des malades de Martigues. — Thérèse, née le 29 avril 1793, décédée le 30 décembre 1795.

— Anne-Laurine, née le 8 messidor An II, décédée le 12 fructidor An II. La famille Puech s'est donc éteinte à Martigues en 1862.

84. Si l'on excepte une interruption de novembre 1791 à janvier 1792.

85. Cf. notre article : « Le district de Martigues-Salon : luttes de « clocher » et « luttes politiques ». *Provence historique*, janvier-mars 1964, tome XIV, fascicule n° 55.

86. Ce sont les propres termes de Louis Puech lorsqu'il parle de Martigues.

inlassable et appuya par ses écrits et ses discours les interventions de son jeune concitoyen, l'avocat Louis-Joseph Meiffren<sup>87</sup>, auprès des députés de Paris. Cette lutte se termina provisoirement le 1<sup>er</sup> décembre 1790 par l'obtention du chef-lieu du district politique au profit de Martigues. En fait, ce n'est qu'en octobre 1791 que Martigues parvint à abriter dans son sein l'administration du district, déjouant, grâce encore à Louis Puech, les dernières manœuvres de « l'ambitieuse Salon ».

Après cette victoire morale, Louis Puech se trouva entraîné dans une grande aventure. En août 1791, la première Assemblée Constituante se sépara pour céder la place à l'Assemblée Législative. C'était une occasion unique de connaître la véritable gloire. L'élection des dix députés des Bouches-du-Rhône eut lieu à Aix-en-Provence à partir du mois d'août 1791. Malgré le sérieux de la préparation électorale<sup>88</sup>, le 5 septembre 1791, Louis Puech ne fut élu que premier député suppléant des Bouches-du-Rhône<sup>89</sup>. Ce fut une grande déception à Martigues, où chacun espérait en la victoire de Louis. Il n'en demeure pas moins que cette élection législative de septembre 1791 provoqua à Martigues un grand engouement parmi la bourgeoisie<sup>90</sup>.

Ce sont là deux aspects spectaculaires de la carrière politique de Louis Puech. Mais il n'en négligea pas pour autant sa tâche quotidienne d'administrateur. Dans un de ces discours qu'il devait

87. Louis-Joseph Meiffren est né en 1766. Marié à Rose-Pauline Bourdin, fille d'une bonne famille bourgeoise de Martigues, il participa au fédéralisme en juillet 1793 — Procureur syndic du district. Il fut nommé maire de Martigues en octobre 1793 par les commissaires du département des Bouches-du-Rhône. Il s'enfuit de Martigues peu de temps après et fut porté sur la liste des émigrés. Il divorça en l'An II et quitta définitivement Martigues. Il fut ensuite employé comme inspecteur des subsistances militaires à l'armée de Sambre-et-Meuse. Sera rayé de la liste des émigrés en l'An IV.

88. La cité s'était assuré de nombreux concours à Marseille et à Aix : par l'intermédiaire du notaire Jean-Baptiste Armand, fervent défenseur de la cause de Puech, le sieur Jaubert, Procureur syndic général du département, et un certain nombre d'officiers municipaux d'Aix avaient promis leur appui.

89. A.D., L. 3326, copie, séance du 5 septembre, à 8 heures du matin. Résultat : 429 suffrages sur 539 bulletins. La copie est certifiée conforme par le maire d'Arles, Pierre-Antoine d'Antonelle (1747-1817), alors président de l'assemblée électorale.

90. Un écrit insiste sur ce point. Il s'agit d'une lettre de Jean-Baptiste Armand, du 6 septembre 1791 (A.D., L. 3326) : « ... Hier, sur le soir, la messagère Piston venant de Marseille nous annonça avoir appris votre nomination à la députation à Paris... Cette nouvelle agita tous vos amis... Je courus chez Conil, Michel, et je n'oubliai pas le brave Blay... Nous enfantions raisonnement sur raisonnement... Ce matin j'ai vu la veuve Richaud qui étoit arrivée de Marseille et qui m'a assuré que vous n'étiez que supletioire. J'en ay été un moment abasourdi. Reflexion faite il est toujours beau d'être choisi pour onzième du departement... ».

prononcer en novembre 1791<sup>91</sup>, et qui resta lettre morte à cause d'une « tracasserie », Louis Puech dressa un bilan très objectif de son administration de février 1790 à novembre 1791. Il insiste sur la somme de travail qu'il fallut fournir, revient sur la question du district, parle également de la fin de la suprématie de messieurs de Galliffet<sup>92</sup> grâce au jugement définitif de « l'unique procès<sup>93</sup> » ; de l'installation de la juridiction des prud'hommes<sup>94</sup>, du tribunal de commerce<sup>95</sup>, de l'établissement prochain de la gendarmerie nationale pour assurer la « tranquillité des citoyens paisibles ». Et Louis Puech de conclure :

« Enfin, Messieurs, la prevoiance de notre patriotisme nous a perpétuellement suggéré tous les moyens propres à entretenir la tranquillité publique, à éloigner les dépenses inutiles et irritantes, à terminer les affaires commencées et surveiller les intérêts de la commune et à lui procurer tout ce qui tendoit à redonner à cette ville intéressante un plus grand lustre et une représentation plus importante dans la nouvelle constitution... »

Il est un dernier point de son administration sur lequel il faut insister particulièrement, celui de la conservation des trois paroisses, qui opposera violemment le maire au curé de Jonquières. Cet épisode constitue un moment « amusant » et à la fois riche de signification de la vie de Louis Puech. L'opposition politique des deux hommes a déjà été mentionnée. Elle devait conduire à une vive polémique. Celle-ci éclata en mars 1791, époque à laquelle Melchior Dol menaça le sieur François Arnaud au sujet d'un baptême. Le curé de Jonquières porta plainte au département des Bouches-du-Rhône<sup>96</sup>. Il eut la mauvaise idée d'ajouter au bas de sa lettre la remarque suivante :

91. A.D., L. 3327 bis, f° 331 v°.

92. Simon-Alexandre-Jean de Galliffet, chevalier marquis de Galliffet, et Louis-François-Alexandre de Galliffet, comte de Galliffet, « mestre de camp de cavalerie », princes de Martigues, barons de Berre, Lançon, Istres, Entressen, Saint-Mitre, Chateauveyre, seigneurs du Tolonet et autres lieux. A.C.M., BB. 31, après la séance du 7 juillet 1780.

93. Depuis 1781 environ, la communauté de Martigues était en procès contre ses princes pour obtenir la liberté de pêche dans le bras de mer. Ce n'est qu'en 1791 qu'un arrêt du Conseil du Roi cassa et annula les arrêts du Parlement d'Aix, condamna les sieurs de Galliffet et déclara la pêche libre dans les étangs de Martigues. Cet arrêt fut obtenu par l'avocat maître Coffinhal sur les continues interventions de Puech.

94. Décret du 16 avril 1791, sanctionné le 20 avril. Collection du Louvre, tome IV, page 293.

95. Décret du 18 janvier 1791, sanctionné le 23 janvier. Collection du Louvre, tome III, page 292.

96. A.D., lettre du 1<sup>er</sup> mars 1791, L. 3326, copie.

« Si ma plainte étoit renvoyée a la municipalité de Martigues, je n'aurois pas a en attendre la moindre réparation de l'ignominie que j'ay cruellement essayée. Le maire, compagnon de tripot avec le sieur Dol, regarderoit ma plainte comme non avenue. Ils passent ensemble le jour et partie de la nuit a jouer a des jeux de hazard... »  
Telle est la nature du premier incident.

Le deuxième acte date du 9 juin 1791. Ce jour-là, François Arnaud écrivit au maire de Martigues une lettre injurieuse <sup>97</sup>, dans laquelle il accusait Louis Puech d'avoir demandé la suppression de deux paroisses de Martigues sur les trois existantes. Blâmant sa conduite — argument logique pour un ecclésiastique —, le curé de Jonquières terminait ainsi sa lettre :

« Je vous demande en grace de ne pas repondre a ma lettre. Votre tems et votre peine seroient perdus. Je ne la lirois point. »

Malgré le vœu de François Arnaud, Louis Puech prit la peine de répondre : une lettre particulièrement longue — à peu près quatorze pages manuscrites <sup>98</sup>. Répondant à l'injure par l'injure, citant, dans le texte, de longs passages des Saintes Ecritures, reprenant, dans l'ordre, les arguments du curé et les réfutant d'une manière plus ou moins heureuse et pas toujours respectueuse, Louis Puech conclut :

« ... Mais si cette recompense est pour mol le paradis que votre sequelle promet aux simples et fidelles croyans, j'y renonce dez a present pour ne pas m'y trouver en compagnie d'un monstre tel que vous... »

Que penser de cette polémique ? Elle illustre, d'une manière frappante, la personnalité de Louis Puech : bourgeois d'esprit, imprégné fortement des idées des philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle. Du point de vue politique, cette opposition permet de prendre conscience de son évolution — en ce début de la Révolution. Louis Puech est fortement attaqué sur son aile « droite » ; plus tard, cette opposition s'estompera pour parer au danger venant de la « gauche <sup>99</sup> ». De plus, il est incontestable que la lettre de François Arnaud dut avoir un certain effet, puisque l'action effective de Louis Puech en faveur de la conservation des trois paroisses ne débuta qu'à la mi-juin 1791 <sup>100</sup>.

97. A.D., L. 3326.

98. A.D., L. 3327 bis, f<sup>o</sup> 352.

99. On peut donc situer Louis Puech au « centre », ayant sur sa « droite », selon la conception politique moderne, le parti « dévot », et sur sa « gauche » le futur groupe des « patriotes ».

100. A.C.M., registre D<sup>1</sup> G<sup>1</sup> A.

Au cours de la seconde partie de sa carrière, de novembre 1791 à janvier 1792, Louis Puech va disparaître du premier plan de la scène politique martégale. Comment expliquer ce changement d'attitude ?

Après son élection manquée à la Législative, Louis Puech a été élu, en octobre 1791, administrateur du district de Martigues. En novembre 1791, lors du renouvellement annuel par moitié de la municipalité, il est élu, pour la seconde fois, à la place de maire. Il refuse cette nomination, mettant en avant des raisons de santé <sup>101</sup>. Son refus peut s'expliquer de différentes manières :

— Puech est député « presomptif » et administrateur du district. Y ajouter la place de maire pourrait dépasser ses forces.

— La place de maire est purement honorifique et non rétribuée; les autres sont des fonctions salariées. Puech est-il gagné par le désir de monnayer ses talents <sup>102</sup> ?

— De tels motifs ne peuvent expliquer entièrement la réaction de Puech. Les raisons véritables doivent être tout autres. En effet, dans les correspondances, il est fait allusion à des « tracasseries ». Ainsi, au bas du discours que Puech devait prononcer le 20 novembre 1791 <sup>103</sup>, pour l'installation de son successeur, est mentionnée la remarque : « ... Mais une tracasserie qui m'a été faite et que je ne meritois certainement pas m'a privé de l'honneur d'assister comme acteur a cette ceremonie... ». Dans une lettre anonyme du 21 novembre 1791 <sup>104</sup>, les expressions « une langue de vipere » et

101. Les élections municipales eurent lieu le 13 novembre 1791. Louis Puech ne fut élu qu'au second tour de scrutin, avec une participation électorale de 4,90 % de l'ensemble des citoyens actifs.

102. D'autant plus que sa correspondance personnelle témoigne d'une situation financière délicate : demandes constantes d'argent à Massot, Jaubert, Bontoux. A.D., L. 3326.

103. A.D., L. 3327 bis, f° 331 v°.

104. A.D., L. 3326, lettre anonyme. En fait, il s'agit d'une lettre de l'avocat Michel-François Caudière, qui avait tout intérêt à ce que Puech demeurât membre du directoire du district, car il espérait une place intéressante.

Voici les termes de cet écrit : « ... Outre ce que j'ai appris hier, quelqu'un qui sort de chés moy m'a annoncé que le bruit courroit que vous deviez dans la matinée aller donner votre demission de membre du directoire. Faudroit-il que vos concitoyens et toute la patrie fussent les victimes innocentes d'une langue de vipere a qui l'interet particulier a fait tenir des propos inconsiderés et qui sont contredits par tous ceux de vos concitoyens que vous interessés ? Non, certainement, vous devés mepriser ce qui vous est parvenu et ne pas abandonner votre patrie. Voila le vœu de tous vos amis qui vous blameroient si vous persistiés a donner votre demission. Ne faites pas triompher vos ennemis qui ne manqueroient pas de vous taxer de coupable... ».

« vos ennemis » semblent en rapport avec le même objet. Mais il n'est pas facile d'interpréter ces allusions, car elles sont discrètes. S'agit-il d'un rebondissement de l'affaire avec le curé de Jonquières ou au contraire des premiers symptômes d'apparition des futurs « patriotes <sup>105</sup> » ?

— Autre raison possible, et plus vraisemblable, de cette éclipse temporaire : les préoccupations législatives de Puech. Depuis son élection comme député suppléant, Louis ne pense qu'à Paris <sup>106</sup>. Il croit que les suppléants doivent également se rendre dans la capitale, ou bien il espère être appelé, à tout instant, pour remplacer un absent. Il veut conserver toute liberté d'action pour se rendre aussitôt à son poste. Telles sont, sans nul doute, les véritables et profondes causes de la disparition temporaire de Louis Puech.

Cependant la situation s'éclaircit, les faux bruits s'estompent et les illusions s'évanouissent. Aussi, en janvier 1792, à la suite de la démission du maire de Martigues, Joseph Blanc, lorsque les citoyens

105. Jules VIGUIER, dans *Les débuts de la Révolution en Provence* (Paris, 1894), p. 91, cite une pétition adressée à l'Assemblée Nationale contre Louis Puech, dans laquelle les signataires articulent de nombreux griefs contre le maire, notamment une de ses déclarations : « ... Le serment civique est une talonnade et un verre d'eau fait plus de bien que tous les décrets du monde... » ; et une accusation plus grave : « ... Puech, chacun sait que c'est un fripon, et que depuis son entrée à la mairie, la commune est endettée de 9000 livres qui sont passées on ne sait où... ». (Archives Nationales, D. 4, 20, liasse 418.) Après examen de cette liasse, il s'avère que les références données par Jules Viguier sont inexactes.

106. Ainsi le 8 septembre 1791, il écrit à monsieur Mompère, membre du Comité de la Marine : « ... Daignés me dire si les suppléants doivent aussi se rendre à Paris. » (A.D., L. 3327 bis, f° 290.)

Le 23 octobre 1791, il déclare à maître Coffinhal, avocat de Martigues contre les sieurs de Galliffet : « ... Notre maire élu suppléant à la législature se flatte que l'occasion se présentera peut être un jour de s'y rendre... » (A.D., L. 3327 bis, f° 326 v°.)

Et le même jour, il exprime des intentions encore plus claires à monsieur Mouche, juge de paix de Tarascon, député à l'Assemblée législative : « ... Un bruit court à Aix et à Marseille que monsieur Gasparin d'Orange, député à la législature, ne s'y est pas encore rendu. On assure même qu'il a remercié. Si ce fait est constant, la représentation des Bouches du Rhône se trouve incomplète et les suppléants devront être appelés ; je me flatte avec fondement, Monsieur, que si quelque chose survenoit d'essentiel à cet égard, vous auriez la bonté de m'en prévenir pour que je puisse me rendre au poste que mes concitoyens m'ont assigné... ».

Il est à remarquer qu'en août 1792, à la suite de la démission de Martin dit le Juste, premier maire de Marseille, Louis Puech sera appelé à Paris. Mais la situation étant alors critique à Martigues, il refusera. Peu de temps après, l'Assemblée législative sera remplacée par la Convention nationale, deuxième assemblée constituante.

actifs le choisirent pour remplir les fonctions de maire — pour la troisième fois —, il accepta son poste. C'est le 28 janvier 1792 qu'il reprit officiellement sa place à la mairie <sup>107</sup>.

En acceptant ce troisième titre de maire, Louis Puech va se trouver dans une situation difficile durant plus d'un an. De janvier 1792 à mai 1793, les dangers vont se préciser.

#### D. - LA MONTEE DES PERILS (janvier 1792-mai 1793)

Cette période de la vie de Puech est importante du point de vue historique, car les oppositions qui vont naître sont en rapport étroit avec la vie politique nationale.

Dès le mois d'avril, les difficultés sérieuses vont se présenter. D'après de fausses nouvelles sur la situation de Martigues, le département des Bouches-du-Rhône, à tendance jacobine <sup>108</sup>, et sous la domination du club de la rue Thubaneau <sup>109</sup>, décide de dépêcher à Martigues une force armée pour rétablir l'ordre et, sans doute, aider les Jacobins, comme cela se fera dans le département, à Salon, à Aubagne <sup>110</sup>...

107. Dans son discours d'installation, il déclara : « ... Veuillez, je vous en supplie, y joindre la continuation de votre indulgence. Elle m'est précieuse, elle m'est nécessaire, elle m'est chère. Elle me dédommagera amplement de ces inculpations malignes et tenebreuses d'intérêt personnel, d'égoïsme, d'ambition et d'envie de cumuler les places. Le patriotisme qui m'anime n'est point intéressé, il n'est ni ambitieux ni égoïste, il ne respire que pour la félicité générale, que pour votre bonheur à tous... Il est concentré dans mon cœur et non voltigeant sur mes lèvres. Il s'est déjà manifesté pur et sans tache, et tel il se montrera toujours dans le cours de mon administration. Je crois donner une preuve assez remarquable des vertus contraires aux vices dont on a tenté de me noircir, en abdiquant une place salariée que je n'avois acceptée que forcement pour en occuper gratuitement une autre hérissée de mille dangers... ». (A.D., L. 3327 bis, f° 363 v°.) C'est une réfutation aux accusations portées précédemment contre Puech.

108. Notamment le docteur Paris, d'Arles ; le « citoyen » Jean-Baptiste Truchement de Salon ; le docteur Archier de Saint-Chamas...

109. Cf. Georges GUIBAL, *Le fédéralisme en Provence en 1793*, Paris 1908.

110. Cf. la mission de Jean-Baptiste Truchement à Aubagne en septembre 1792 et les interventions du département à Salon en 1790, décembre 1792, février 1793...

A cette époque, Martigues paraît être le refuge de nombreux « fuyards » : le docteur André Rey, Léon Imbert neveu, homme de loi, de Salon ; Noguier, négociant d'Arles... tous recherchés par les Jacobins.

Devant cet acte arbitraire, Louis Puech, qui a épousé aussitôt le parti des modérés <sup>111</sup>, décide de protester énergiquement auprès de l'administration du département <sup>112</sup> :

« ... Comme citoyen, comme maire de la ville de Martigues, et comme supleant a la legislature, je ne scaurois me taire, Messieurs, au moment ou je vois la constitution lezée dans tous ses points... Jamais pareil arbitraire n'étoit arrivé à Martigues sous le regime meme du plus odieux despotisme ; et cependant sous le regne de la liberté, sous un gouvernement tout paternel, les citoyens sont malheureusement exposés a etre foulés et vexés par d'autres citoyens... Quelques intrigans, quelques factieux, quelques fanatiques mettent, Messieurs, le departement des Bouches du Rhone en feu. L'administration soit par prudence, soit par pusillanimité semble ne pas opposer et n'a pas opposé a cette incendie la repression necessitée par les circonstances et paroit au contraire par des mesures impolitiques et par des depenses superflues et immenses attiser encore plus les haines et les dissensions, effets naturels de la difference des partis et des opinions qui divisent malheureusement les citoyens du departement. Les uns sont egarés, et c'est le plus grand nombre, par un patriotisme trop exalté, et les autres par les oppressions qu'ils ont essayées et qu'ils apprehendent encor d'essayer... Si tous mes concitoyens eussent eu mon courage, eussent été connus de mon energie, on n'auroit eu aucunement egard a la requisition de vos Messieurs les commissaires, requisition, par parentese, portant avec elle tous les signes caracteristiques d'un arbitraire plus qu'absolu. Car le salut du peuple de Martigues qui m'a été confié, sa tranquillité particuliere que rien n'avoit encore alterée, et le bien meme dune constitution dont il est idolatre sont a mes yeux, sont pour mon coeur de trop grands, de trop nobles motifs, et plus preponderans sur ma raison qu'une delirante effervescence passagere que vous avés, je le dis avec franchise, provoquée vous memes par vos divers arrêtés, toujours peu reflechis... Quoi qu'il en soit je ne crains rien. L'homme de bien, en faisant le bien, et le voulant, ne doit pas meme apprehender la mort, elle n'est qu'un instant et cet instant le dellivre du poids accablant des intrigues des mechans et des maux que leur nature pourroit leur causer. Je vous dis, Messieurs, la verité. Je vous la dis sans fard, comme sans crainte. Elle est surement permise a un citoyen desinteressé qui depuis trois ans malgré de cruelles infirmités <sup>113</sup> s'est sacrifié pour le bonheur du peuple... »

Devant une défense aussi énergique, le département dut demander le retrait du corps armé. Mais tout danger n'est pas écarté pour autant. Après cette tentative manquée, les ennemis politiques de

111. Dans le département des Bouches-du-Rhône, et notamment le district de Martigues-Salon, les municipalités sont, pour la plupart, sous la domination des « patriotes » : les administrations les plus extrémistes se situent à Salon et à Vernègues. A Martigues, l'opinion publique paraît subjuguée par la forte personnalité de Louis Puech. Ce n'est qu'en août 1792, sous la pression d'événements extérieurs à la cité, qu'une Société Populaire apparaîtra à Martigues.

112. Lettre du 9 avril 1792. A.D., L. 3327 bis, f° 413 v°.

113. Louis Puech était atteint du paludisme contracté en Syrie. De plus, il souffrait de coliques néphrétiques. Son séjour à Alep a dû jouer un rôle déterminant sur sa santé. En 1792, il est âgé de 52 ans.

Puech vont adopter une autre méthode : celle des dénonciations. Pour défendre l'honneur de sa personne et celui des officiers municipaux de Martigues, Louis Puech va multiplier ses interventions écrites. Ayant été calomnié auprès des Jacobins de Paris et le *Journal des Débats et de Correspondance de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins à Paris*<sup>114</sup> ayant publié un article injurieux à l'égard de la municipalité de Martigues, Louis Puech intervient auprès du rédacteur du *Courrier d'Avignon*<sup>115</sup> :

« ... Il n'existe dans le Martigues ni société jacobine ni société feuellantine et encor moins tous les cy devants dont fait mention l'article. La municipalité et tous les habitans n'ont qu'un seul guide dans leur conduite. Ce guide est la loi. Appuyés sur la constitution dont ils sont tous generalement idolatres ils obeissent aveuglement aux prudentes representations de leurs chefs et soupirent continuelement après le retour du calme et de la tranquillité. Les discordes de leurs voisins<sup>116</sup> n'ont jamais altéré chés eux les principes de moderation dont sans cesse depuis sa creation la municipalité leur a donné l'exemple.. Nous ne pouvons nous persuader, Monsieur, que le vral patriotisme appartienne plutot a telle société qu'a telle autre. C'est dans cette vue toute naturelle que nos concitoyens, tous unis dans le meme esprit, tous animés par le meme sentiment, se regardans tous comme des freres, n'ont adopté parmi eux aucune denomination particuliere... »

Et le lendemain, 13 avril 1792, le maire de Martigues s'adresse de la même manière au président de la Société des Amis de la Constitution<sup>117</sup> :

« ... La révolution, Messieurs, n'a point vu naitre dans le sein de notre ville des sociétés portant une dénomination quelconque, moins encor de société feuellantine. Generalement tous les citoyens de Martigues fidelles au serment solennel qu'ils ont pretté de vivre libres ou de mourir se sont ralliés avec enthouslasme sous l'etendard sacré de la constitution... Se regardans tous comme des freres, s'almanans tous comme des enfans de la meme famille et cherissans tous les Francois sous ce point de vue naturel, ils ne sont point entrés dans les divers debats qui malheureusement ont divisé l'empire... Dans cette position, la ville de Martigues n'avoit pas besoin de société pour que ses habitans s'en tinsent aux bons principes. La vraie société etoit la municipalité... »

114. Journal n° 35, du 21 mars 1792, page 138.

115. Lettre du 12 avril 1792. A.D., L. 3327 bis, f° 421.

116. Louis Puech fait ici allusion, surtout, aux troubles agitant la ville de Salon. Cf. Louis GIMON, *Les chroniques de la ville de Salon* ; et M. CODACCIONI, *Les troubles révolutionnaires à Salon*, D.E.S. de droit de la Faculté d'Aix.

117. A.D., L. 3327 bis, f° 421 v°.

Après ces premières escarmouches, la lutte va s'estomper quelque peu. Mais en juillet 1792, elle va reprendre, plus acharnée que jamais. Louis Puech y fera une allusion intéressante dans son discours du 14 juillet 1792, lors du renouvellement du pacte fédératif <sup>118</sup>.

Devant l'importance du danger, Puech s'impatiente et s'inquiète. Le 3 août 1792, le sieur Mouche lui communique la démission du député Martin des Bouches-du-Rhône et l'appelle à Paris <sup>119</sup>. Puech lui répond le 16 août et joue de ruse <sup>120</sup>. Cette ruse est-elle dictée par la peur ? Ce n'est pas impossible car sa frayeur apparaît dans une de ses lettres, du 19 août 1792, adressée au notaire Jean-Baptiste Armand, alors à Aix <sup>121</sup> :

« ... J'ay recu, mon cher Armand, votre lettre sans date. Elle m'annonce que Monsieur David, ancien maire de Salon, muni des vœux des communes du district, a l'exception de celle de Saint-Mitre, mandie auprès du département la translation provisoire de l'administration dans la ville de Salon. A cela, je n'y vois aucun remede <sup>122</sup>... Notre club naissant electrise toutes les tettes <sup>123</sup>... Je ne conçois pas qu'un homme si sage me dise de partir dans ces circonstances pour la ville d'Aix <sup>124</sup>... »

Dans une lettre, du 7 septembre 1792, adressée à son beau-frère Pierre Massot <sup>125</sup>, il est encore plus explicite :

---

118. A.D., L. 3327 bis, f° 488 : « ... Par quelle inconcevable fatalité... la France, notre chère patrie, se trouve t'elle encor en butte aux déplorables orages d'une anarchie désastreuse ? Quoi, toutes les circonstances nous prescrivent le devoir imperieux d'être unis pour pouvoir resister a tous les ennemis de la constitution, et cependant une trop funeste division dans l'opinion publique, excitée et fomentée par ces memes ennemis secrets, partage malheureusement le peuple francois en deux partis presque ennemis... ».

119. A.D., L. 3326.

120. A.D., L. 3327 bis, f° 508 : « ... J'y vois que par la demission de monsieur Martin, mon devoir m'appelle auprès des representans du peuple. Deja j'aurois obeï a la voix de la patrie si un rhumatisme universel joint a mes autres indispositions n'enchainoit pour l'instant mon patriotisme... Un autre empchement de circonstance locale bride encor plus ma volonté propre. La generalité de mes concitoyens m'a manifesté un vœu presqu'unanime pour differer mon voyage ; ils l'empcheront meme car ils pretendent, ce qui est bien flatteur pour moi, que ma seule presence arrete dans cette ville les plus graves exces... ».

121. A.D., L. 3327 bis, f° 510 v°.

122. Le bel enthousiasme de 1790 pour la défense du prestige de Martigues a disparu.

123. Ainsi le Club de Martigues n'est apparu qu'en août 1792. Louis Puech en parle sur un ton enjoué, preuve évidente qu'il ne présente encore aucun danger.

124. Allusion à la situation politique tendue de l'époque.

125. A.D., L. 3327 bis, f° 521.

« ... Si je n'avois pas dans ces circonstances critiques la chaîne aux pieds, j'aurois prevenu vos desirs en me rendant à Marseille. Mais j'y suis denoncé et peut être y courrois je quelque risque sans que cependant ma conscience me reproche le moindre delit... »

Après le 14 août 1792, qui a vu à Martigues le massacre d'un citoyen d'Arles <sup>126</sup>, profanateur d'une tombe, les attaques contre Louis Puech sont encore plus nombreuses. Il doit se défendre de tous les côtés à la fois. De nouveau dénoncé à Marseille, il écrit, le 22 août 1792, à la municipalité de cette ville <sup>127</sup> :

« ... Les habitans de Martigues sont decriés à Marseille. La municipalité y est calomniée. Le maire surtout y est exposé à des inculpations graves d'autant plus qu'il pense fermement ne les avoir jamais méritées... Quoi parce que le peuple de Martigues a toujours été tranquille pendant la revolution, quoi parce que toujours il aura religieusement obéi aux lois... , quoi, parce que le maire brulant du plus vrai comme du plus pur patriotisme, aura depuis prez de trois ans refusé toutes les places lucratives pour sacrifier entierement sa santé, son repos, sa modique fortune propre et ses faibles talens au maintien de la constitution, au bien etre de ses concitoyens... tous ces faits, toutes ces demarches... seront des crimes aux yeux d'une multitude égarée par des rapports obscurs, traîtres ou perfides... Non, la mort n'épouvante pas le maire de Martigues ; son ame aussi fiere, aussi independante dans le danger, qu'elle est douce, qu'elle est timide en tems de paix, ne craint rien, n'a rien à craindre, parce qu'elle n'a rien à se reprocher. Quelque crime qu'on puisse lui imputer, sa conscience demeure tranquille parce qu'elle est sans tache. Sa faible voix fera entendre la verité. Et quelque chose qu'il arrive, elle retentira dans tous les cœurs honnetes et sensibles. Si son corps extenué par la maladie et epuisé par les fatigues et les dangers de la place qu'il occupe, est exposé aux injures passageres et atroces de quelques laches et pervers, il est pret à subir son sort avec la consolante perspective qu'il est un terme aux crimes d'un mechant et que tot ou tard la vertu est recompensée <sup>128</sup>... »

126. Il s'agit du dénommé Fouque, dit La Douceur, maçon, qui s'était emparé, au cimetière du quartier de Saint-Pierre, d'une tête de mort pour la placer au sommet d'un arbre de la liberté et symboliser la devise : « La Liberté ou la Mort ». (A.D., L. 1819, Comité de Surveillance de Martigues.)

127. A.D., L. 3327 bis, f° 513 v°.

128. Ensuite Louis Puech reprend les injures, au nombre de deux : « ... On nous reproche d'avoir donné azile à des citoyens fugitifs d'Arles, de Marseille, d'avoir favorisé la fuite de quelques-uns, des les avoir laissés tranquilles parmi nous, tandis que nous vexions à outrance les patriotes... Quant au massacre du patriote arlesien comment ne sent on pas que c'est un événement malheureux qu'on n'a pu ni prévoir ni empêcher... Que pouvoit la municipalité dans ce terrible moment ? Devoit on faire ruisseler le sang, ordonner aux citoyens de tirer sur d'autres citoyens ?... Messieurs et freres, faites prononcer condamnation contre le maire ; la municipalité ne s'est guidée que par ses conseils, le peuple, jusqu'à cette dernière et fatale époque, n'a suivi que ses exhortations. Je suis donc seul coupable et comme j'ai vécu sans remords, je mourrai sans crainte... ».

Les appels de Puech en faveur du retour au calme ne s'arrêtent pas là. Au début du mois de novembre 1792, il écrit à un dénommé citoyen B..., officier municipal de Marseille<sup>129</sup>, qui paraît être un de ses amis :

« ... Quoi mon tendre ami, les tyrans sont encor sur le territoire françois, les ennemis de notre liberté, les amis des anciens abus sont encor sous leurs ordres pour tenter de nous faire recourber sous les fers que nous avons brisés et que nous aborrons, les partisans du despotisme nous menacent encor et nous avons parmi nous, François, entretenu une funeste division dont les dangers sont incalculables... Voyés mon bon ami de décider votre municipalité a prendre enfin un parti pour faire finir l'état d'anxiété et de trouble ou se trouve notre département. De fausses mesures prises inconsidérément en sont cause... C'est donc a votre municipalité d'accord avec l'administration du département a corriger par des moyens sages ce qui trop precipitamment auroit été décidé... »

Malgré ce désir évident de paix et d'union, ces paroles apparaissent, dans de telles circonstances, comme un rêve utopique, qui ne peut être entendu de personne. Depuis juillet 1792, la Patrie a été proclamée en danger. Par la victoire de Valmy et la proclamation de la 1<sup>re</sup> République, la Révolution semble victorieuse.

L'année 1792 est la seule où les élections municipales n'ont pas eu lieu en novembre<sup>130</sup>. Elles se déroulèrent en décembre 1792<sup>131</sup> et Louis Puech fut élu, pour la quatrième fois, maire de Martigues<sup>132</sup>. Au cours de son installation, le 27 décembre 1792, il évoque, de nouveau, les divisions néfastes des Français<sup>133</sup> :

« ... Laissons les babillards patriotes outrés vanter avec emphase leur patriotisme du moment, tout en convoitant des places lucratives. Moins avides, nous n'ambitionnons que le repos de la republique, nous ne desirons que le maintien des loix, que l'égalité, nous ne soupçons qu'après la satisfaction du peuple, que pour son bonheur fondé sur les loix. C'est ce prix incalculable que nous nous efforcérons de conquérir, heureux si nous y parvenons, secondés de ce peuple, par son obeissance aux loix non abrogées, par son respect pour les personnes et les propriétés, et par son civique empressement a acquitter les contribu-

129. A.D., L. 3327 bis, f° 562.

130. Selon le texte de la loi, le renouvellement annuel devait avoir lieu le dimanche après la Saint-Martin (11 novembre).

131. Le 23 décembre exactement. Renouvellement complet de toutes les administrations. Plus tard on emploiera le terme « d'épuration » et le choix se résumera en une nomination des administrations supérieures.

132. Il sera élu au premier tour de scrutin. Participation électorale : 90 votants sur 1.447 citoyens actifs, soit 6,21 % du corps électoral.

133. A.D., L. 3327 bis, f° 580 v°.

tions publiques... Soyons unis citoyens, que la fraternité que nous avons jurée sur l'autel de la patrie ne soit point pour nous un vain mot... Eloignons les défiances réciproques ; elles ne peuvent que nous diviser, et retarder le bonheur general... »

Ces dangers vont durer jusqu'en mai 1793. Malgré l'importance de ces périls, Louis Puech, au cours de cette période, reste maître de la situation politique à Martigues. Cependant, il a dû composer avec les Jacobins : en août 1792 est née à Martigues une Société républicaine, embryon du futur Parti montagnard martégal<sup>134</sup>.

## E. - LA DERNIERE BATAILLE

(mai 1793 - janvier 1794)

En mai 1793 va s'ouvrir une nouvelle période. Après l'affrontement de la Gironde et de la Montagne, au sujet du procès de Louis XVI, avec la détérioration des relations extérieures, la Convention nationale va décréter, en mars 1793, la levée de trois cent mille hommes. Pour permettre une exécution rapide de cette conscription, l'Assemblée va dépêcher dans les départements français un certain nombre de ses membres : dans les Bouches-du-Rhône, il s'agira de Boisset et de Moïse Bayle. Or, depuis janvier 1793, Marseille connaît un régime d'anarchie<sup>135</sup>. Les « patrio-

134. Le premier président de cette Société fut le notaire Jean-Joseph Martin, qui avait été élu procureur de la commune en février 1790. Par la suite il paraît s'être limité à la présidence du club. Son rôle, au titre de « patriote », semble important à Martigues. En effet, en frimaire An II (A.C.M., reg. D<sup>1</sup> G<sup>1</sup> A), à la suite d'une enquête de l'administration supérieure au sujet des notaires, Jean-Joseph Martin fut le seul qualifié de « patriote » :

- Armand = sectionnaire.
- Bonnefoy = emprisonné à Marseille — et sera guillotiné,
- Villeneuve = sectionnaire,
- Jean-Joseph Vidal = sectionnaire,
- Jean-Joseph Martin = a toujours été un patriote.

Cf. également les dénonciations de Joseph Scipion Pistoye, Jean-François Anthoine, Claude Icard, Antoine Granier, Jean-Baptiste Reybaud et Jean-Joseph Genest Estaquier contre Jean-Joseph Martin (A.C.M., reg. D<sup>1</sup> G<sup>1</sup> B, séance du 19 prairial An III) : « ... (Martin)... étoit non seulement membre du comité révolutionnaire de cette commune sous le regne de Robespierre, mais encore il étoit le chef et le conseil sanguinaire des terroristes... ».

En septembre 1793, au café de Castellan, il aurait déclaré « que si son Etat ne lui donnoit pas de pain pour vivre il feroit abattre dix tetes dans ce pais pour avoir une place et se procurer du pain... ». Martin aurait déclaré à Benoît Bauzan qu'il avait en son pouvoir une vingtaine d'hommes à sa main pour « faire réussir tous les projets sinistres que l'évenement a malheureusement trop bien confirmé... ». Enfin, Martin, malade, recevait chez lui les membres du comité « ou on discutoit sur ce qu'on devoit faire le lendemain... ».

135. A Salon, de pareils événements se produisirent en février 1793 : assassinats, vols, pillages... Ils sont le fait des futurs artisans de la répression fédéraliste.

tes » de la Société de la rue Thubaneau, peu à peu, s'emparent de tous les pouvoirs, surtout après l'arrivée à Marseille de Boisset et de Bayle. De la mi-avril à mai 1793, les Jacobins, maîtres de la situation, vont imposer au département un régime de terreur. Cependant, à compter de mai, dans un mouvement de résistance à l'oppression, les Girondins chassent les Montagnards et gouvernement, à leur tour, le département à leur guise. A cette situation régionale vont s'ajouter les événements nationaux : le mouvement fédéraliste, qui éclate en juin 1793, à la suite de l'arrestation des députés girondins. Le département des Bouches-du-Rhône répond à l'appel du conventionnel marseillais Charles Barbaroux, et ceci d'autant mieux que, bien avant la révolte des départements français, la Gironde triomphe à Marseille. Pour que le mouvement ait des chances de réussir, le cercle de ses partisans doit s'élargir : un véritable gouvernement improvisé est mis en place, avec une pléiade de pouvoirs locaux. Au centre de ceux-ci se trouve un organisme important : le Comité général des Sections<sup>136</sup>. Ces sections s'assemblent en permanence et gouvernent en collaboration avec les municipalités et les autres administrations<sup>137</sup>.

La ville de Martigues, sous l'impulsion du « girondin » Louis Puech, va adhérer aussitôt à ce mouvement de révolte contre Paris<sup>138</sup>. Comme il s'est donné entièrement à son œuvre d'administrateur de Martigues, Puech va se consacrer corps et âme à ce mouvement. Mais par la singularité de la personne, Martigues, une nouvelle fois, va se signaler à l'attention de tous par l'originalité de

---

136. Les sections ont été instituées par la loi du 14 décembre 1789, organisant les municipalités. Elles constituent des arrondissements électoraux. Ainsi à Martigues, il y a deux sections : celle de Jonquières et celle de l'Isle-Ferrières. La section de Jonquières comprend les quartiers de Saint-Pierre, Saint-Julien, La Couronne, le « Fauxbourg » de Jonquières et Jonquières ; au total, une population de 4.034 individus et 844 « citoyens actifs ». Celle de l'Isle-Ferrières comprend les terroirs de l'Isle et de Ferrières et les quartiers du même nom ; au total, une population de 3.030 habitants et 603 « citoyens actifs ».

137. Lorsque la municipalité fut girondine, il n'y eut aucun problème ; elle resta en place. C'est le cas de Martigues. A Salon, il n'en alla pas de même : la municipalité montagnarde fut dispersée et remplacée par une municipalité provisoire.

138. Après l'écrasement de l'insurrection, les sectionnaires » de Martigues mettront en avant la dépendance économique de leur cité à l'égard de Marseille pour expliquer leur participation au mouvement. Il semble que ce soit là un argument peu valable. Si la bourgeoisie martégale a adhéré à la lutte c'est que, sans doute, son idéologie correspondait étroitement à celle des sections de Marseille, tout au moins en ses débuts, comme le prouvent de nombreuses lettres.

son comportement. Alors que presque partout les crimes succéderont aux crimes, Martigues, malgré cet état insurrectionnel, restera relativement calme<sup>139</sup>.

Certains « citoyens actifs » de Martigues suivent de très près les événements de Marseille. Suivant le vœu des Marseillais, ils présentent le 17 mai 1793 une pétition à la municipalité dans laquelle ils demandent l'autorisation d'assembler les sections en permanence<sup>140</sup>. La municipalité faisant droit à la demande des citoyens de Martigues autorisa l'ouverture des sections pour le dimanche 19 mai 1793<sup>141</sup>. Ainsi s'organisa la résistance à l'oppression<sup>142</sup>.

139. Si la chronologie du mouvement est simple à reconstituer à Martigues, l'étude de détail est moins aisée, car les registres des Sections et du Comité général ont été égarés ou détruits. Ils avaient été remis au général Dours, aide du camp du général Carteaux, en août 1793, pour être adressés au Comité de Surveillance de Marseille. Que sont-ils devenus ? Par ailleurs, une autre partie des registres a été brûlée peu avant l'entrée des troupes républicaines à Martigues, le 22 août 1793. Cependant par l'étude des registres du Comité de Surveillance de Martigues, de septembre 1793 à vendémiaire An III, il est possible d'obtenir quelques renseignements.

140. A.D., L. 3327 bis, 1<sup>er</sup> 671 : « Les dangers qui menacent la chose publique appellent la sollicitude de tous les bons citoyens. Une foule d'intrigants couverts du voile du patriotisme avait porté le deuil et la désolation dans tout le département. Ils ont enfin été démasqués et le glaive de la loi est prêt à venger l'innocence. Les coupables turieux de voir leurs complots découverts se rallient et font un dernier effort pour échapper à la sévérité de la justice, et pour consommer leurs horribles attentats, pour parvenir à leurs fins, ils cherchent à égarer le peuple, à séduire les sociétés populaires, à en former une coalition et à fomenter la guerre civile. C'est pour déjouer ces funestes projets que tous les vrais patriotes se sont levés dans presque toutes les villes du département. Ils se sont réunis en sections pour prendre les mesures nécessaires au salut de la patrie. Dans ces circonstances orageuses il n'est pas permis au peuple de Martigues de rester plus longtemps dans une froide indifférence. Cet état lethargique seroit soupçonner la pureté de nos principes. Et n'osant pas nous déclarer contre les scelerats nous risquons d'être regardés comme leurs complices... ».

141. Une grande procession eut lieu ce jour-là dans toute la ville. Les emblèmes de chaque section précédaient le cortège.

142. Les hommes les plus en vue du mouvement sont à citer, car ils seront ensuite poursuivis par la justice jacobine :

— La section de Jonqueres est présidée par Pierre-André Bourgarel, juge de paix du canton ; son secrétaire est Louis-Nicolas Ferrandy, capitaine de navire.

— Celle de l'Isle-Ferrières a comme président le médecin François Audon et comme secrétaire Pierre Guin, receveur de l'enregistrement.

— Au-dessus de ces deux organismes, se trouve le Comité de Correspondance ou Comité général des Sections : les présidents furent, successivement, l'avocat Joseph Scipion Pistoye, le bourgeois Pierre Bourdin, l'ancien capitaine de navire Joseph Bouis et l'avocat Michel-François Caudière. Quant aux secrétaires, il s'agit du médecin François Audon, du marchand Joseph-Mathieu Conil et de Jean-Joseph Genest Estaquier, viguier formel sous l'Ancien Régime.

— Enfin, au faite de l'édifice, se trouve la municipalité, dirigée par Louis Puech, aidé par tous les membres de la municipalité, dont les plus en vue furent Charles-Barthélémy-Antoine Bonnefoy, notaire et procureur de la commune, Gaspard Gouverne, « poulieur », et François Achard, poissonnier, officiers municipaux.

En ses débuts, le mouvement apparaît sans failles et Louis Puech est optimiste <sup>143</sup> :

« ... Depuis près d'un an je sais ma tête proscrite. J'en avais fait le sacrifice. Rien n'a pu me faire abandonner mon poste. L'invariabilité de ma conduite, la modération de mon caractère et la pureté de mes principes m'avoient attiré la haine de ces âmes atroces qui ne vivent que dans les hideux tourbillons des désastres publics... Mais enfin les dangers paroissent se dissiper, l'honnêteté prend le dessus et bientôt les lois seront tout à fait respectées. Que Marseille ne tombe plus dans un sommeil lethargique, tout sera sauvé. Son exemple fut toujours un aimant pour les communes qui l'avoisinent et de proche en proche tout rentrera dans l'ordre. On doit desirer que les vrais coupables perissent. Mais l'homme sensible, mais l'homme humain fait le vœu que la victoire de l'honnêteté ne soit pas trop ensanglantée, pour qu'elle n'eût aucune ressemblance avec les présomptions de l'anarchie <sup>144</sup>... »

Dans le département, un même enthousiasme, relatif, se manifeste. Dans une lettre du 3 juin 1793, adressée à Claude Couture <sup>145</sup>, vicaire métropolitain à Aix, Louis Puech le remercie de lui donner des nouvelles aussi rassurantes <sup>146</sup> :

« ... Nous sommes sensibles aux nouvelles que vous nous donnez. Les amis de l'ordre et des lois ne peuvent qu'applaudir à la contenance fière et républicaine des sections de Marseille et d'Aix... »

Le 14 juillet 1793, renouvelant le pacte fédératif, sur la place Saint-Sebastien <sup>147</sup>, devant l'autel de la patrie, Louis Puech prononça un discours véhément contre les désorganisateur <sup>148</sup> :

«... dans ces crises violentes, quelques ambitieux corrompus et corrupteurs se font un intérêt personnel à ce que la raison humaine retrograde dedans la carrière de ses heureux progrès. Ils osent tout, ils brouillent tout, ils anéantissent tout pour que l'obscur chaos ne laisse jamais place à la lumière, pour que le peuple soit toujours trompé, abruti et aveugle. Un orage de sang menacoit un grand nombre de têtes innocentes. Une épouvantable terreur environnoit une foule de familles... Chaque ville... avoit ses proscrits et déjà une foule de victimes avoit disparu. L'anarchie, la fatale anarchie, au masque hideux, levait

143. Lettre de Louis Puech au médecin Vidal, du 2 juin 1793. A.D., L. 3327 bis, f° 682 v°.

144. Ce thème de la modération est cher à Louis Puech. Libre-penseur, quant au domaine spirituel, il n'en est pas moins opposé à tout extrémisme brutal.

145. Claude Couture est originaire de Martigues. D'abord curé de Miramas, il fut, avec Puech, en février 1790, un fervent défenseur de Martigues contre Salon, au sujet du district. Plus tard il émigra, fut arrêté et emprisonné. Il finira ses jours à Martigues et occupera la fonction de notaire public.

146. A.D., L. 3327 bis, f° 684 v°.

147. Face à l'église Notre-Dame, au quartier de l'Isle, la même où se trouvait une tour qui fut détruite au XIX<sup>e</sup> siècle.

148. A.D., L. 3327 bis, f° 701 v°.

sa tête imprudente... Bientôt la France entière n'aurait présenté à l'oeil étonné du vertueux cosmopolite que le triomphe des lâches, des fourbes et des intrigans, ainsi que le fatal avilissement d'un peuple redevenu esclave... Paris, cette chère ville, source immortelle de la liberté, de l'égalité, qui a toujours réuni dans son sein tous les extrêmes donnoit l'exemple d'un engourdissement stupide. C'étoit le théâtre scandaleux ou la soif de l'or, l'infame agiotage et l'ambition effrénée de quelques pervers ameuterent les différentes sections et les faisoient ensemble concourir, quoique par des moyens différents, aux projets liberticides de l'intrigue et des intrigans... Marseille notre mère nourricière, Marseille notre dominatrice et l'une des plus marquantes de la révolution republicaine, a donné le magnanime exemple à toutes les communes du département... Nous l'avons imitée, en adhérant sur son invitation au Manifeste<sup>149</sup> qu'elle a publié relativement aux dangers dont elle étoit menacée et aux événemens du 31 mai et du 2 juin... Ce jour est l'époque bien memorable de la naissance de notre liberté, ou pour mieux dire c'est l'époque du premier ébranlement de l'odieux despotisme... Je jure de maintenir la république une et indivisible<sup>150</sup>, la liberté et l'égalité, de dénoncer avec courage quiconque proposeroit ou adhereroit aux mesures tendantes à vouloir un roi, un dictateur ou tout autre maître que la Loi ; de faire respecter les personnes et les propriétés et d'adhérer au Manifeste imprimé au nom de Marseille, d'obéir à la Nation et aux lois promulguées jusqu'au 31 mai dernier et de ne plus reconnoître les lois postérieures à cette époque jusqu'à ce que la représentation nationale soit rétablie dans son intégralité et qu'elle soit libre et respectée... »

Mais ce ne sont là que belles paroles enflammées, masquant la réalité profonde. Très vite, parce qu'il n'était le fait que d'une minorité de notables provinciaux et qu'il abrita des menées royalistes subversives, ce mouvement s'effrita. Déjà le 6 août 1793, il y a désunion dans le commandement, comme en témoigne une lettre de Louis Puech au département<sup>151</sup> :

« ... Les sermens sont donc des chimères et s'en joue t'on impunement ? Le 14 juillet nous avons juré de ne pas reconnoître les decrets émanés de la Convention nationale depuis l'époque du 31 mai... Vous avez ensuite fait promulguer un arrêté qui prescrit aux communes la non-acceptation de la constitution... Et cependant l'administration du district vient de nous adresser l'Acte constitutionnel<sup>152</sup>... Excepté que la force l'ait contrainte de nous faire cet envoi, il a lieu de nous surprendre.

149. Il s'agit de la proclamation du Comité général des Sections de Marseille du 12 juin 1793. Cf. Georges GUIBAL, *Le fédéralisme en Provence en 1793* (Paris, 1908), p. 176.

150. Argument réfutant la notion de fédéralisme mise en avant par les adversaires du mouvement.

151. A.D., L. 3327 bis, f° 719 v°.

152. Il s'agit de la Constitution de juillet 1793, celle qui fut suspendue jusqu'à l'amélioration de la situation de la France.

Malgré l'invitation qu'elle nous fait de l'accepter, de le publier et de le proclamer, nous avons voulu avant tout vous en aviser vous déclarant qu'il n'y aura que la force des balonnettes<sup>153</sup> ou votre exemple qui puisse nous rendre parjures... »

Il suffira à la Convention nationale d'envoyer un détachement de l'armée d'Italie, commandé par le général Carteaux<sup>154</sup>, pour disperser rapidement les insurgés. Le 22 août 1793<sup>155</sup>, l'avant-garde de l'armée républicaine, commandée par le général Dours<sup>156</sup>, entre à Martigues. Aussitôt la municipalité martégale se soumet à l'armée républicaine. Pour plus de sûreté, les Jacobins désarment les Martégaux. Face à cette mesure, Louis Puech, qui croyait à un retour à l'ordre normal et sans heurts, va faire entendre sa voix. Le 25 août, il écrit au général Dours<sup>157</sup> :

« ... J'apprends, citoyen, dans le moment, par la consternation publique, que vous travaillés à faire desarmer le peuple de Martigues. Hélas, quel crime a t'il donc commis, et surtout quels sont les forfaits dont on suppose la municipalité coupable, puisqu'on la traite si indignement... Le desarmement que vous vous permettez est un acte arbitraire du despotisme militaire qui, dans une republique, ne devrait jamais avoir lieu sans de très graves motifs car on ne desarme que des esclaves en revolte... On nous menace de l'arrestation, de quelque chose de pire encore, de la mort... Ah mon Dieu, si notre mort peut faire le salut du peuple, c'est de grand coeur que nous ferons ce sacrifice. Nous ne serions pas les premieres victimes de la revolution, et en verité il ne manque plus à notre gloire que ce dernier rayon<sup>158</sup>... Quoi qu'il en soit, citoyen, l'homme libre, qui en ce moment peut disposer de la vie, et qui par consequent brave la mort, ne devoit pas en cette occasion garder un silence stupide. Ce silence auroit été un crime et auroit fait presumer le fondement des inculpations ; il me falloit donc parler. Je l'ai fait... J'attends la suite des evenements avec autant de resignation que de fermeté. Et mon dernier soupir sera toujours pour le bonheur et la tranquillité de ma chere patrie... »

153. La boutade de Mirabeau semble avoir eu du succès.

154. Jean-François Carteaux (1751-1813). Peintre du roi, aide de camp de La Fayette en 1789, général à l'armée des Alpes en 1793. Décrété d'arrestation le 25 frimaire An II. Libéré après le 9 thermidor. Cf. Cdt FOUR, *Le général Carteaux*, Besançon, 1937.

155. A.C.M., registre D<sup>1</sup> G<sup>1</sup> A, p. 871

156. Joseph-François Dours (1739-1795), gendarme de la garde du roi, commandant de la Garde Nationale de Bollène en 1791, général en 1793, aide de camp du général Carteaux. Assassiné par des déserteurs à Bollène en 1795. Cf. V. LAVAL, *Le général Joseph-François Dours. Sa vie politique et militaire, sa mort tragique*. Paris, 1912.

157. A.D., L. 3327 bis, f° 730.

158. Louis Puech fait, sans doute, allusion à sa gloire historique locale. Son jugement paraît erroné, car, en 1966, peu de Martégaux connaissent son existence.

Mais la partie est perdue pour Louis Puech. Le parti jacobin martégal, protégé par l'armée républicaine, va montrer son véritable visage. Les dénonciations et les arrestations vont se multiplier. Le 26 août, la Société Populaire, dissoute en juin, va se reconstituer. Le 12 septembre, la municipalité est tenue de rétracter le serment liberticide<sup>159</sup>. La répression jacobine s'abat sur le département et Martigues n'échappe pas à la vengeance. Une troupe commandée par Serru<sup>160</sup>, aidée par les dénonciateurs martégaux, se charge des arrestations.

Devant cette apparition de la Terreur à Martigues, Louis Puech va alors écrire aux représentants de la Convention à Marseille<sup>161</sup> :

« ... Le trouble, l'épouvante et la desolation la plus affreuse environnent ce canton ; le desespoir le plus sombre est dans tous les cœurs et tous les habitants sont mortellement consternés. L'incertitude plus cruelle encore tient dans un marasme agonisant des hommes libres qui surement ne craignent pas la mort ; mais qui abhorrent l'oppression injuste et non méritée... Oui les republicains de Martigues gemissent sous un despotisme oppressif et militaire que les delations calomnieuses de cinq ou six individus nés hors du sein de cette ville animent sourdement contre eux, sans autre motif qu'une basse vengeance et avec l'unique plaisir de déchirer le coeur qui les a recus et les nourrit<sup>162</sup>. La municipalité outrageusement traitée n'est qu'un faible roseau dans les mains de la force armée... »

Louis Puech, tout en reconnaissant la faute commise sous l'impulsion de « l'impérieuse Marseille », présente ensuite la situation actuelle de Martigues :

« ... des citoyens paisibles, des pères de famille, des pretres assermentés et tranquilles ont été impitoyablement arrachés de leurs domiciles et inhumainement traités... »

Passant à son cas personnel, il s'écrie :

« ... S'il m'étoit permis de parler de mon personnel je ne dirois qu'un mot : il fait ma gloire. C'est que tous les habitants m'ont toujours voulu pour maire, c'est que pauvre et chargé de famille, attaqué d'une infir-

159. A.C.M., registre D<sup>1</sup> G<sup>1</sup> A, p. 899.

160. Serru ou Ferru = Commissaire du département des Bouches-du-Rhône, chargé de la direction de la recherche des fédéralistes.

161. Lettre du 8 octobre 1793, A.D., L. 3327 bis, f<sup>o</sup> 754 v<sup>o</sup>.

162. Nouvelle manifestation du chauvinisme local. Cependant cette remarque est exacte : en effet, parmi les « extrémistes » figurent

— François Bertrand, perruquier, né en Seine-et-Marne,

— Joseph Gautier, sabotier, né à Saint-Rémy.

— Paul Guillot, sellier, né à Saint-Rémy,

— Paul-Louis Sibille, traiteur, né à Saint-Julien-le-Montagnier, diocèse de Riez,

— Antoine-Raymond Vial, perruquier, né à Turin.

mité cruelle, j'ai tout sacrifié pour le peuple de Martigues. Jamais l'indigent ne m'a trouvé inaccessible... Je scals que je suis proscrit et calomnié... Je scals qu'on ne me pardonnera jamais d'avoir été juste... »

Et sa lettre se termine par un grand acte de bravoure, en harmonie étroite avec le caractère chevaleresque du personnage :

« ... S'il faut une victime je me devoue... La mort n'est qu'un moment pourvu qu'à ce prix Martigues soit tranquille... »

C'est par cette lettre émouvante que se termine le « mémorial » de Louis Puech. Le 22 octobre 1793, la municipalité sera arrêtée <sup>163</sup>. Quelques jours plus tard, elle sera relâchée. De nombreux individus compromis prendront la fuite. Puech, fidèle à son serment, attendra, résigné, son sort.

Le 9 janvier 1794, sur les dénonciations des sieurs Louis-Jérôme Gassen, Joseph Gautier et Louis Giraud, il sera arrêté <sup>164</sup>. Le 14 janvier, il est admis dans les prisons du Palais de Justice de Marseille <sup>165</sup>. Le 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), jugé par la Commission militaire de Brutus et condamné à mort, Louis Puech est exécuté aussitôt après <sup>166</sup>.

## CONCLUSION

Telle fut l'existence mouvementée de Louis Puech, saisie à travers ses archives personnelles. Incontestablement, le personnage a marqué d'une manière profonde l'histoire révolutionnaire de Martigues.

<sup>163</sup>. A.C.M., registre D<sup>1</sup> G<sup>1</sup> A, séance du 22 octobre 1793.

<sup>164</sup>. A.D., L. 1819, registre du Comité de Surveillance de Martigues. Voici les termes mêmes des dénonciations :

« Je dénonce M. Puech ci devan maire du tems des abominables sections, pour avoir fait preter le sermen federaliste le 14 juillet a la place d'armes et prononce un discours des plus abominables contre Marra, et autres membres du comite general des infames sections. » Signé : Gassen, Gautier.

*N.B.* — Le terme M. (= Monsieur) est à noter. Or cette appellation est supprimée et remplacée par celle de « citoyen » à l'époque de la dénonciation. Est-ce une survivance du respect imposé par la personnalité du maire de Martigues ?

« Je dénonce le citoyen Puech pour m'avoir sollicité de marcher contre Carteaux en disant que c'étoit un coup de main pour exterminer les tyrants, les brigands qui venoient pour piller et violer. » Signé : Giraud.

A.D., L. 1814, séance du 20 nivôse An II du Comité de Surveillance de Martigues : « ... et attendu que le dit Puech est accusé d'avoir été un des membres du Comité des Sections et partisant du federalisme arrete unanimement que le dit Puech sera mis en ettat d'arrestation. Et il a ete de suite procede a cet effet et le nomme Puech a été traduit dans les maisons d'arrest de ce canton... »

<sup>165</sup>. A.D., L. 500, registre de la prison du Palais de Justice de Marseille, lettre P. Puech Louis, cultivateur, 54 ans, Martigues, 25 nivôse An II.

<sup>166</sup>. Cf. MM. L. DEGUT et O. VIGNÉ, *Martigues* (Uzès 1964), p. 215 ; citation du n° 224 des *Révolutions de Paris* de FRUDHOMME, p. 513.

Parce qu'ils permettent une étude subjective du mouvement révolutionnaire à Martigues, de février 1790 à octobre 1793, et qu'ils rendent possible la connaissance d'un des personnages les plus représentatifs de la bourgeoisie martégale au cours de la même période, de pareils documents d'archives constituent une source importante pour le chercheur local.

Les écrits, les discours, les « mémoires » de Louis Puech sont intéressants à plusieurs titres :

- d'abord, pour toute la période de 1766-1774, la correspondance d'Alep intéresse directement les rapports commerciaux entre Marseille et le Levant — intérêt économique et commercial, mais aussi mise en valeur des rapports humains entre les négociants provençaux et les habitants des Echelles ;
- ensuite sont mis en évidence les traits dominants de la mentalité d'un bourgeois de province, qui glissera vers le parti girondin : tiédeur religieuse, tolérance, liberté de mœurs, goût du loisir et de la culture, mais aussi goût des honneurs et des responsabilités, et enfin un sens de l'ordre qui paraîtra bientôt en contradiction avec son élan révolutionnaire initial ;
- enfin, l'évolution politique de Martigues peut être appréciée à sa juste valeur : en ses débuts, de février 1790 à novembre 1791, apparaît, à Martigues, un affrontement entre ce qu'on pourrait appeler la bourgeoisie « éclairée », imprégnée des idées philosophiques du siècle, et les classes traditionalistes ; mais, peu à peu, surgit une nouvelle force politique, le jacobinisme, et, face à ce danger, les deux blocs « aisés », qui se sont calomniés et injuriés, doivent alors faire cause commune ; ce qui ne les empêchera pas, tout de même, d'être éliminés pour un temps.

Hubert GAY.